

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'agrandissement d'un centre de dépollution, de déconstruction et de recyclage automobile soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Livron-sur-Drôme (26 250)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GPA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Renaud, Gérant

RCS / SIRET

4 3 7 2 8 1 2 0 7 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	1a - Ce formulaire est adressé dans le cadre d'une demande de modification d'une ICPE autorisée par l'arrêté préfectoral n°2017255-0001 du 12.09.2017. Le site est actuellement classé à autorisation pour les rubriques 2712, 2713, 2718 et 2791.
30 - Installations photovoltaïques sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	30 - Le projet n'est pas concerné par la rubrique 30, les panneaux photovoltaïques étant installés sur des zones de stockage de véhicules hors d'usage ou en attente d'expertise assurance (puissance maximale de l'installation : 8 MWc)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'agrandissement et réaménagement du site de GPA est modifié de la sorte :

- acquisition de nouvelles parcelles cadastrales, augmentation du périmètre ICPE,
- mise en place de réserves foncières suite à l'identification de zones à potentiel archéologique,
- modification du projet de bâtiment (conservation des locaux existants, réorganisation des cellules de stockage, modifications des hauteurs du bâtiment et de la mezzanine, modification des équipements coupe-feu),
- modification de la zone de stockage VHU,
- extension de la zone de chargement des véhicules et création d'une 2ème zone de déchargement,
- modification du projet photovoltaïque avec implantation de panneaux sur les aires de stockage des véhicules en attente d'expertise et des véhicules d'occasion (voir implantation en Annexe 4, plan de masse),,
- redimensionnement des bassins de compensation du risque inondation et des remblais,
- redimensionnement des bassins de compensation zones humides de surface finale 21 291 m² (voir Annexe 7),
- redimensionnement du réseau de collecte et des bassins de rétention des eaux pluviales. Les surfaces imperméabilisées sont diminuées de 15,6 %, passant de 164 323 m² à 138 719 m².

4.2 Objectifs du projet

La société GPA souhaite modifier le périmètre d'exploitation autorisé au travers de l'arrêté préfectoral d'exploiter n° 2017255-0001 du 12 septembre 2017.

Les modifications sont motivées par :

- l'acquisition des parcelles cadastrales 2, 221, 342 et 343 au Nord du site. Cette modification de l'emprise entraîne une réorganisation du périmètre ICPE. A noter que ces parcelles avaient été incluses dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter en 2016, mais n'avaient pas pu être acquises et avaient été retirées du projet en 2017,
- l'identification de zones à fort potentiel archéologique lors des fouilles préalables à la réalisation du projet initial, qui amène la mise en place de réserves foncières d'une surface de 20 691,06 m².

A noter que le classement ICPE du site est modifié du fait des modifications réglementaires ayant eu lieu depuis l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 12 septembre 2017. Notamment, le site passe :

- à enregistrement pour les rubriques 2712 et 2713 (aujourd'hui à autorisation), modifiées par le décret 2018-458 du 6 juin 2018.
- à déclaration pour la rubrique 2910 (aujourd'hui non classé)

L'implantation de la centrale photovoltaïque est donnée sur le plan de masse en Annexe 4 (puissance maximale 8 MWc).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les modifications prévues n'entraînent pas de changements dans le planning et l'organisation des travaux.

Le plan de masse en Annexe 4 présente :

- la configuration finale du site prévue dans le projet validé par l'arrêté préfectoral de 2017
- l'état actuel du site (surfaces remaniées et en cours de construction)
- l'état final du site après les modifications prévues dans le présent dossier

Les zones humides identifiées sur le site en 2016 ont été détruites par le projet. L'annexe 7 présente :

- une cartographie des zones humides identifiées en 2016 (correspondant au bassin de compensation du site initial ayant évolué vers une zone humide et aux noues présentes sur le terrain),
- une cartographie des zones humides détruites dans le cadre du projet et des bassins de compensation prévus,
- l'étude faune flore réalisée en 2016, pour information.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications prévues n'impactent pas la phase d'exploitation. Les activités de GPA resteront les suivantes :

- prise en charge, dépollution et démontage de VHU,
- entreposage de véhicules en attente de décision en provenance notamment de compagnies d'assurance,
- vente de véhicules d'occasion,
- stockage et vente de pièces détachées d'occasion issues du démontage des VHU,
- vente de pièces neuves,
- entretien et réparation de véhicules légers
- production d'électricité par la centrale photovoltaïque, qui sera utilisée sur le site et injectée dans le réseau (puissance maximale générée 8 MWc).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une demande de modification des permis de construire 02616516L0018 et 02616516L0019 en date du 04.12.2018.

Un dossier de Porter à Connaissance au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sera déposé en parallèle en préfecture pour permettre au préfet de statuer sur les modifications à apporter à l'arrêté préfectoral 2017255-0001 du 12 septembre 2017.

Pour rappel, l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2017 a été pris sur la base d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé en juillet 2016 et d'un dossier modificatif déposé en avril 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale : augmente de 217 242 m ² à	233 694 m ² (+7,6%)
Surfaces imperméabilisées : diminuent de 164 323 m ² à	138 719 m ² (-15,6%)
Surface activité VHU : augmente de 102 971 m ² à	106 534 m ² (+5,7%)
Volume de remblais (et bassins de compensation inondations) : diminue de 20 000 m ³ à	18 031 m ³ (-9,8%)
Surface des bassin de compensation (zones humides) : augmente de 20 000 m ² à	21 291 m ² (+6,5%)
Extension du bâtiment existant :	12 256 m ²
Surface photovoltaïque totale : (panneaux à 6m du sol, hauteur au faitage de 9,55 m)	39 733 m ²
Puissance maximale :	8 MWc

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

GEANT PIECES AUTO
Route Nationale 7
26 250 LIVRON SUR DROME

Les parcelles concernées
appartiennent à la section ZL :

Parcelles déjà exploitées par GPA :
175, 195, 235, 181, 182, 183, 185,
187, 188, 234, 16, 11, 282, 308, 344 à
381

Nouvelles parcelles (agrandissement
du site) :
2, 221, 342, 343

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 51' 04" 1 Lat. 44° 47' 55" 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Autorisation par arrêté préfectoral n°2017255-0001 du 12 septembre 2017 au titre des ICPE.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est actuellement classé :
- à autorisation pour les rubriques 2712, 2713, 2718 et 2791
- à déclaration pour les rubriques 4725 et 4802

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles parcelles incluses au projet sont soumises au même niveau d'exposition que le projet initial. Ainsi, le site n'est pas dans une zone à enjeux du plan de prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2018 approuvé par le préfet de la Drôme le 4 mai 2015. Au regard du PLU de la commune, le site est concerné par le bruit de la RN7 (à moins de 100 m) et de l'A7 (à moins de 300 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors du périmètre de protection de 500 m de monuments historiques. Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le secteur d'étude. Le site n'est pas concerné par une ZPPAUP, mais il se trouve dans une zone de présomption archéologique. Des fouilles préventives ont été réalisées début 2017 par le Service Régional de l'Archéologie, qui ont mis en évidence des zones à fort potentiel. Des réserves foncières ont été mises en place pour les protéger.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'outil cartographique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, aucune zone humide n'est recensée sur le site. Cependant, l'étude faune flore de 2016 a mis en évidence la présence d'une telle zone, grâce à la présence de végétation caractéristique. Cette zone humide est d'origine artificielle (fossés de drainage et bassin creusé du projet initial). La surface détruite par le projet de 1,6 ha est entièrement compensée par la surface des bassins de compensation (2,1 ha).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU, le site est soumis au risque inondation « Ruisseaux Nord ». L'emprise est inondée lors des crues par débordements de la Lauze au Nord, du fossé de la Lauze et du fossé ouest RN7 et par les eaux de pluie sur le site. L'aléa est évalué comme moyen et fort. Le risque inondation est pris en compte dans l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2017. Les bâtiments et zones dédiés à l'activité VHU sont rehaussés à la cote 100,00 NGF. Les remblais sont compensés par des bassins. Le PPRI de la commune est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des parcelles objets de l'extension du site sont d'anciennes parcelles agricoles. Elles n'ont jamais accueilli d'activités industrielles ou de décharge sauvage. Aucun site BASIAS ou BASOL n'est recensé dans le secteur du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de modifications depuis l'autorisation du 12 septembre 2017. Le site est localisé dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du « Bassin de la Drôme et de la nappe alluviale de la Drôme » (arrêté interpréfectoral n°10-3371 et ARR-2010-229-4). Les aspects relatifs à la loi sur l'eau des prélèvements effectués sur site ont été étudiés dans le cadre de l'autorisation initiale au titre des ICPE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont à environ 3 km au Sud, dans le centre-ville de Livron-sur-Drôme : « Cimetière » (inscrit) et « Château du Haut-Livron » (partiellement inscrit).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications depuis l'autorisation du 12 septembre 2017. Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 2,6 km à l'Ouest. Il s'agit de la zone FR8201677 "Milieux alluviaux du Rhône aval".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont à environ 3 km au Sud. Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le secteur d'étude. Des fouilles préventives ont été réalisées début 2017 par le Service Régional de l'Archéologie, qui ont mis en évidence des zones à fort potentiel archéologique. Des réserves foncières ont été mises en place pour les protéger.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications prévues n'impacteront pas la consommation en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications prévues n'entraînent pas d'impact supplémentaire sur les masses d'eau souterraines. Pour rappel : la nappe alluviale présente sous le site est la nappe alluviale de la Drôme.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines zones du projet seront remblayées avec des matériaux d'apports issus du sol. Les compensations des zones remblayées seront prises en compte pendant la phase ICPE (Etude hydraulique). Trois bassins de compensation des surfaces remblayées seront réalisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les observations naturalistes réalisées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter de juillet 2016, aucun habitat ni aucune espèce végétale présentant un intérêt remarquable n'a été identifié sur les parcelles. Cependant quelques espèces animales d'intérêt patrimonial ont été relevées. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation éventuelles permettront de ne pas produire d'impact significatif sur ces espèces. Ces mesures ont déjà été prises en compte et présentées dans les dossiers précédents.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications depuis l'autorisation du 12 septembre 2017. Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 2,6 km à l'Ouest. Il s'agit de la zone FR8201677 "Milieux alluviaux du Rhône aval".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la suppression du bassin créé en 2011-2012 en compensation du risque inondation, dans lequel des espèces végétales inféodées aux milieux humides se sont développées spontanément. La destruction de cette zone humide (surface détruite de 1,6 ha) sera compensée par des bassins de compensation d'une surface totale de 2,1 ha (voir Annexe 7 : cartographies des zones humides identifiées en 2016, des bassins de compensation créés dans le cadre du projet et étude faune flore de 2016)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien qu'anciennement dédiées à des activités agricoles, les parcelles objets de l'extension sont localisées dans une zone à urbaniser pour des activités économiques dans le PLU de Livron-sur-Drôme.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications depuis l'autorisation du 12 septembre 2017. Aucune installation SEVESO n'est présente sur la commune de Livron. Quelques ICPE soumises à autorisation ou enregistrement sont présentes dans le secteur d'étude, la plus proche est localisée à environ 990 m au Nord, dans la zone d'activités de Fiancey. Sous réserve que ces installations respectent la réglementation en vigueur le risque technologique peut être écarté.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles parcelles sont soumises au risque d'inondation « Ruisseaux Nord ». L'emprise est concernée par des aléas moyen et fort. Le risque inondation sera pris en compte avec une compensation à 100 % des volumes soustraits par des bassins. Le site est implanté en zone d'aléa faible pour le risque de mouvements différentiels de terrain liés au retrait-gonflement des argiles et en zone de sismicité 3 (modéré). Le site d'étude n'est pas localisé dans une zone d'aléa risque feux de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications prévues n'entraînent pas d'impacts supplémentaires pour les milieux naturels et le voisinage.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications prévues n'entraîneront pas d'augmentation du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications prévues n'entraînent pas d'impacts supplémentaires en termes de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications prévues n'entraînent pas d'impacts supplémentaires en termes d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications prévues n'entraînent pas d'impacts supplémentaires en termes de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications prévues n'engendreront aucune émission lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications prévues n'entraîneront pas de rejets atmosphériques supplémentaires ni aucune augmentation du trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune modification des rejets aqueux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eaux pluviales polluées (aires de stockage et déchargement, voiries ...) traitées par séparateurs d'hydrocarbures avant leur rejet dans la Lauze. <p>Surfaces imperméabilisées diminuées de 15,6 %, compensées par les bassins (période de retour 20 ans).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune modification des effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eaux industrielles (eaux de lavage) rejetées dans le réseau d'assainissement sous convention avec la commune de Livron
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications prévues n'entraînent aucune évolution des quantités de déchets générés sur le site ni de leur mode de traitement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des fouilles archéologiques ont été réalisées avant le début des travaux (début 2017). Un fort potentiel archéologique a été identifié sur certains secteurs et des réserves foncières d'une surface de 20 691,06 m ² seront gelées sur le site pour faire office de compensation. Les installations seront réalisées pour s'intégrer au mieux dans le paysage existant. Les constructions et installations respecteront les prescriptions du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles étudiées sont localisées dans une zone à urbaniser pour des activités économiques. L'extension du site respecte le PLU de la commune de Livron-sur-drôme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les modifications prévues n'auront pas d'impacts susceptibles de se cumuler avec de nouveaux projets autour du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- compensations du risque inondation afin d'assurer la transparence hydraulique,
- compensation des zones humides détruites afin d'assurer la conservation des habitats,
- traitement des eaux pluviales potentiellement polluées par des séparateurs à hydrocarbures,
- rejets des effluents industriels dans le réseau d'assainissement de Livron,
- pas d'évolution des rejets atmosphériques liés au trafic routier,
- pas d'évolution des quantités de déchets générées,
- pas de nuisances sonores, olfactives, lumineuses ou de vibrations liées à l'activité,
- pas d'impact sur les sols, sous-sols ou les masses d'eau souterraines,
- réserves foncières mises en place pour protéger les zones à fort potentiel archéologique,
- projet hors de toute zone naturelle protégée,
- projet compatible avec le PLU de la commune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral 2017255-0001 du 12 septembre 2017. Cet arrêté a été précédé d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter de juillet 2016 comprenant une étude d'impacts et soumis à enquête publique. Le dossier incluait les parcelles 2, 221, 342 et 343 (pour rappel, ces parcelles avaient été enlevées en avril 2017 lorsqu'elles n'avaient pas pu être acquises).

D'autre part, aucune des évolutions actuellement prévues n'entre dans les critères établis à l'article 1 de l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R.512-33, R.512-46-23 et R.512-54 du Code de l'Environnement qui définit les seuils au-delà desquels les modifications sont réputées substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - zones humides:

- cartographie des zones humides identifiées par l'étude faune-flore de 2016
- cartographie des bassins de compensation
- étude faune flore de 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Livron-sur-Drôme

le, 25.02.2019

Signature



ANNEXES

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation IGN au 1/25 000^{ème}

Annexe 3a : Photographies de la zone d'implantation avant réalisation du projet

Annexe 3b : Intégration paysagère

Annexe 4: Plan de masse

Annexe 5 : Plan des abords du projet au 1/5 000^{ème}

Annexe 6 : Dossier de Porter à Connaissance

Annexe 7 : Zones humides

Annexe 2
Plan de situation IGN au 1/25 000^{ème}

Formulaire Cas par Cas

- ANNEXE 2 -

PLAN DE SITUATION IGN AU 1/25 000^{ème}

Extrait IGN Géoportail
Echelle : 1/25000^{ème}

N

ETOILE-SUR-RHONE

Périmètre du
nouveau projet

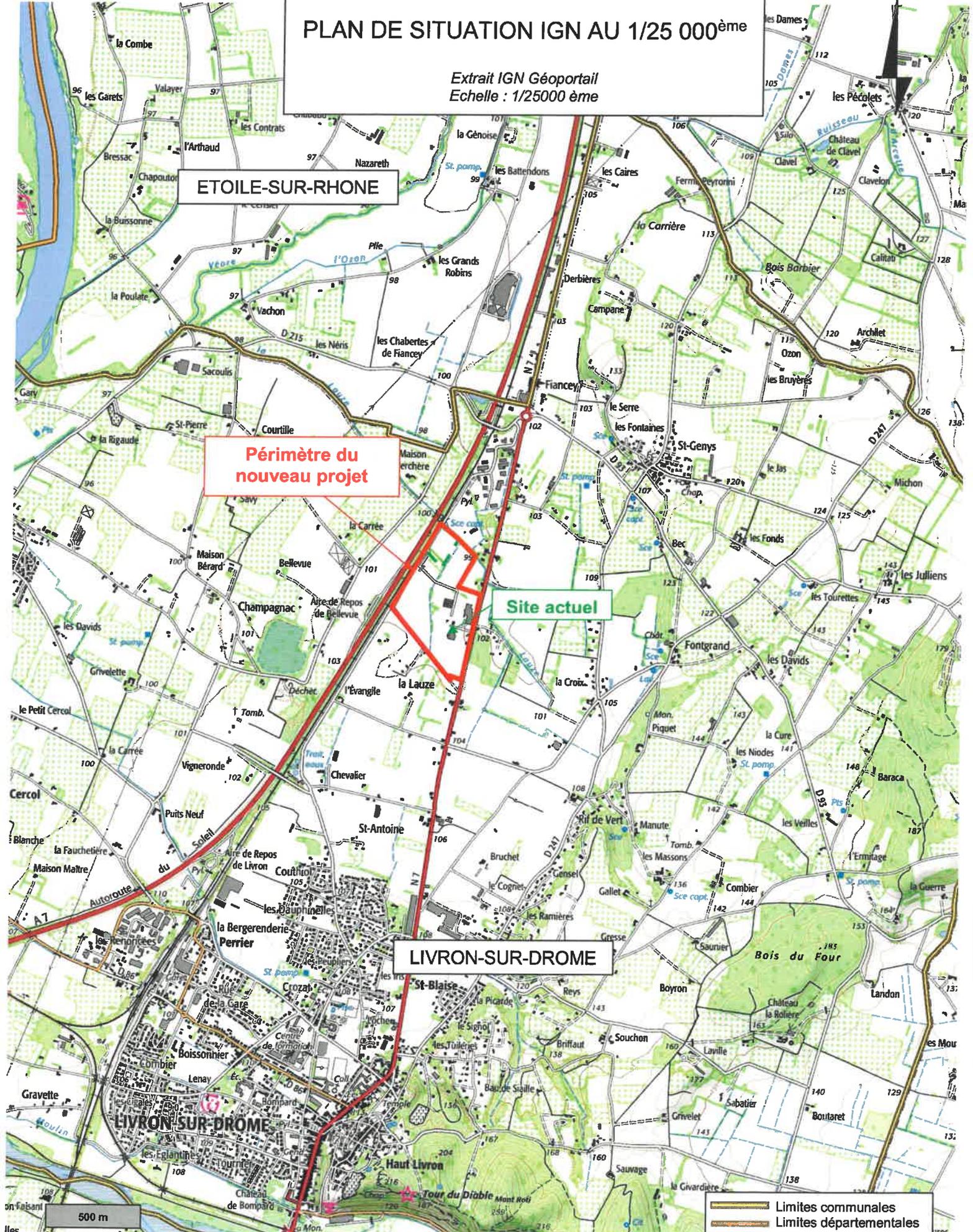
Site actuel

LIVRON-SUR-DRÔME

LIVRON SUR-DRÔME

500 m

— Limites communales
— Limites départementales

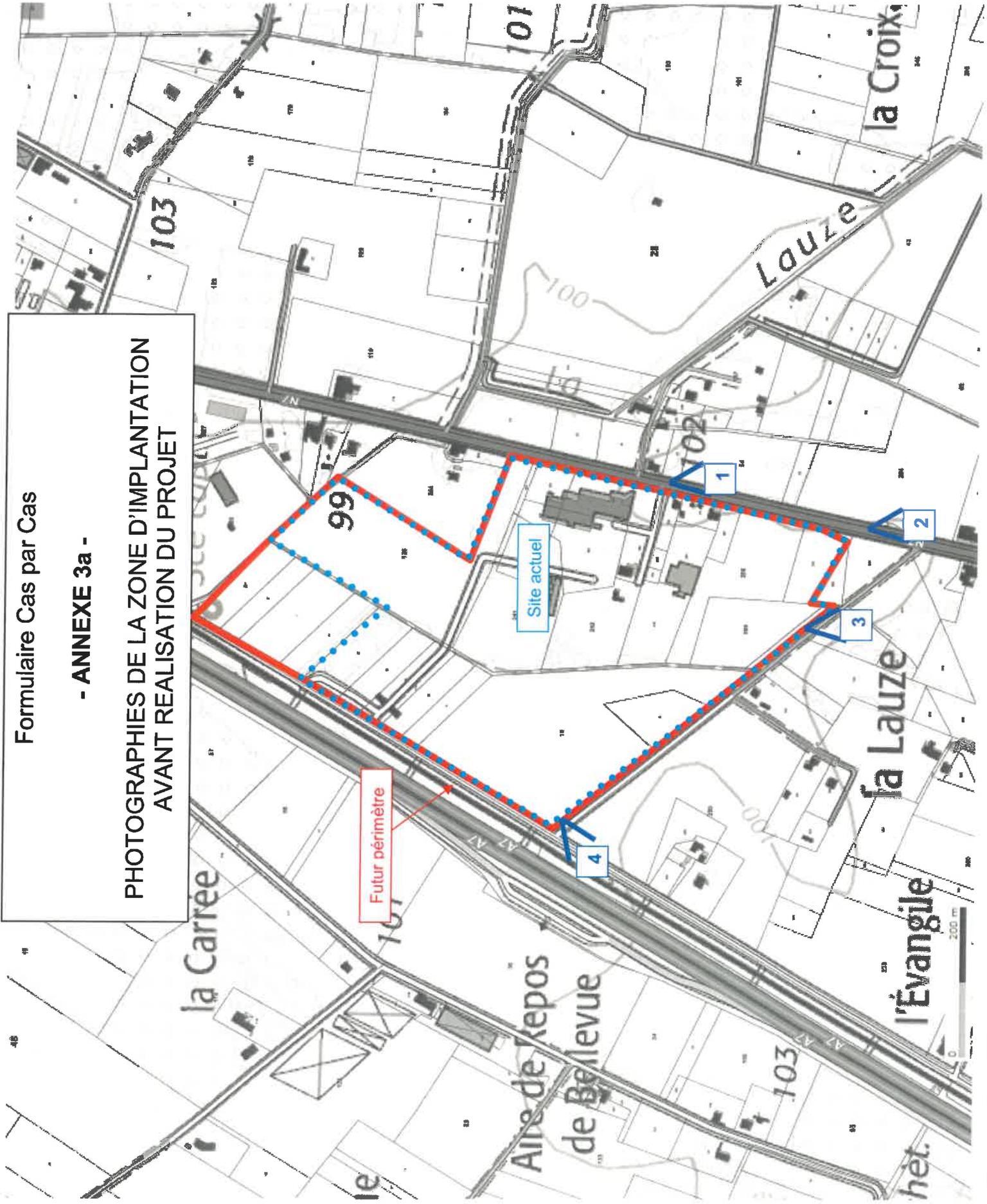


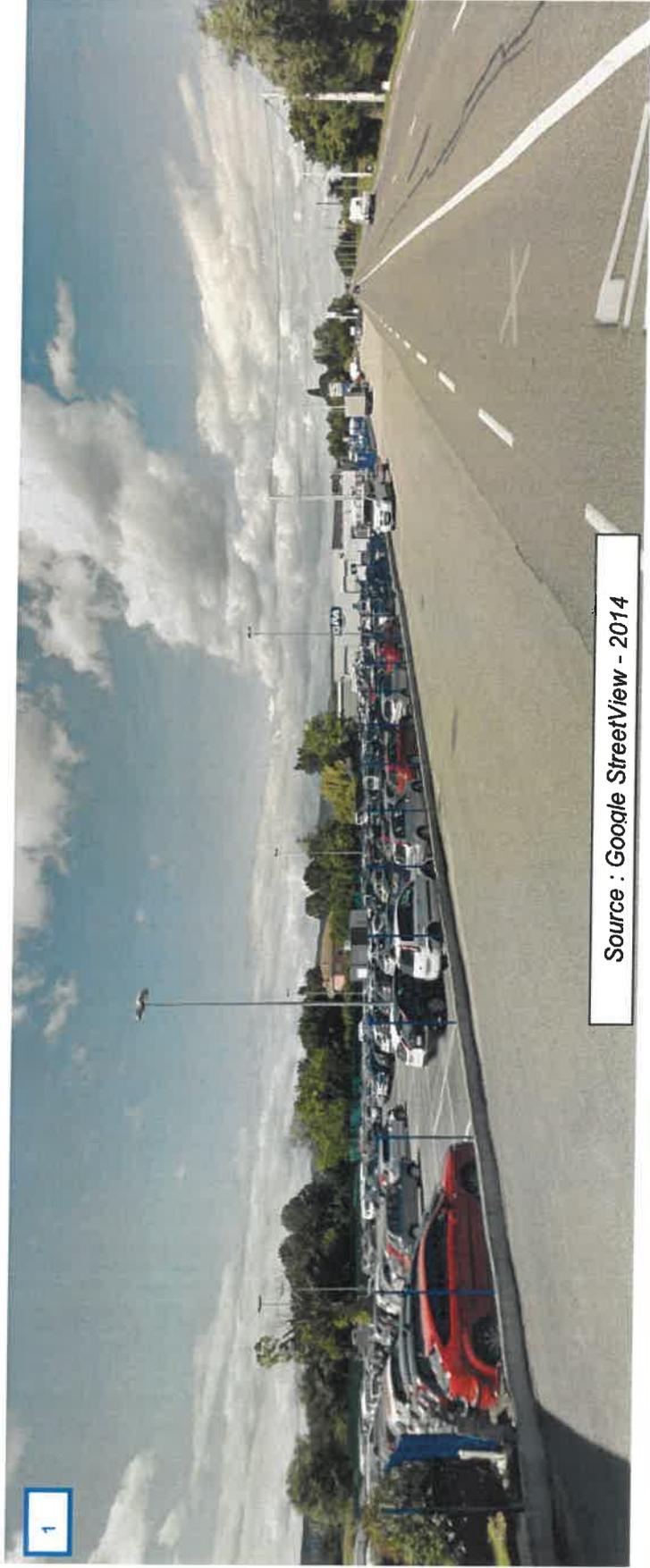
Annexe 3a
**Photographies de la zone
d'implantation avant réalisation du
projet**

Formulaire Cas par Cas

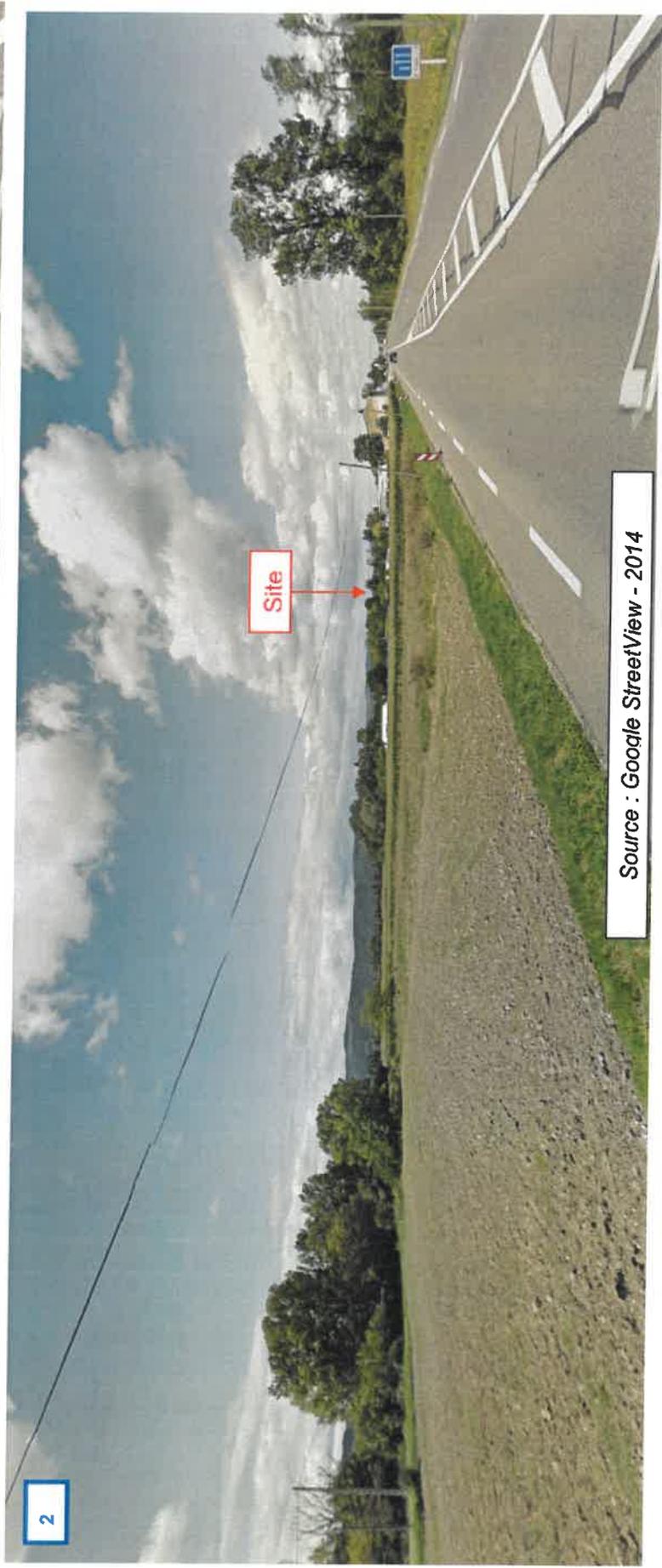
- ANNEXE 3a -

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION
AVANT REALISATION DU PROJET

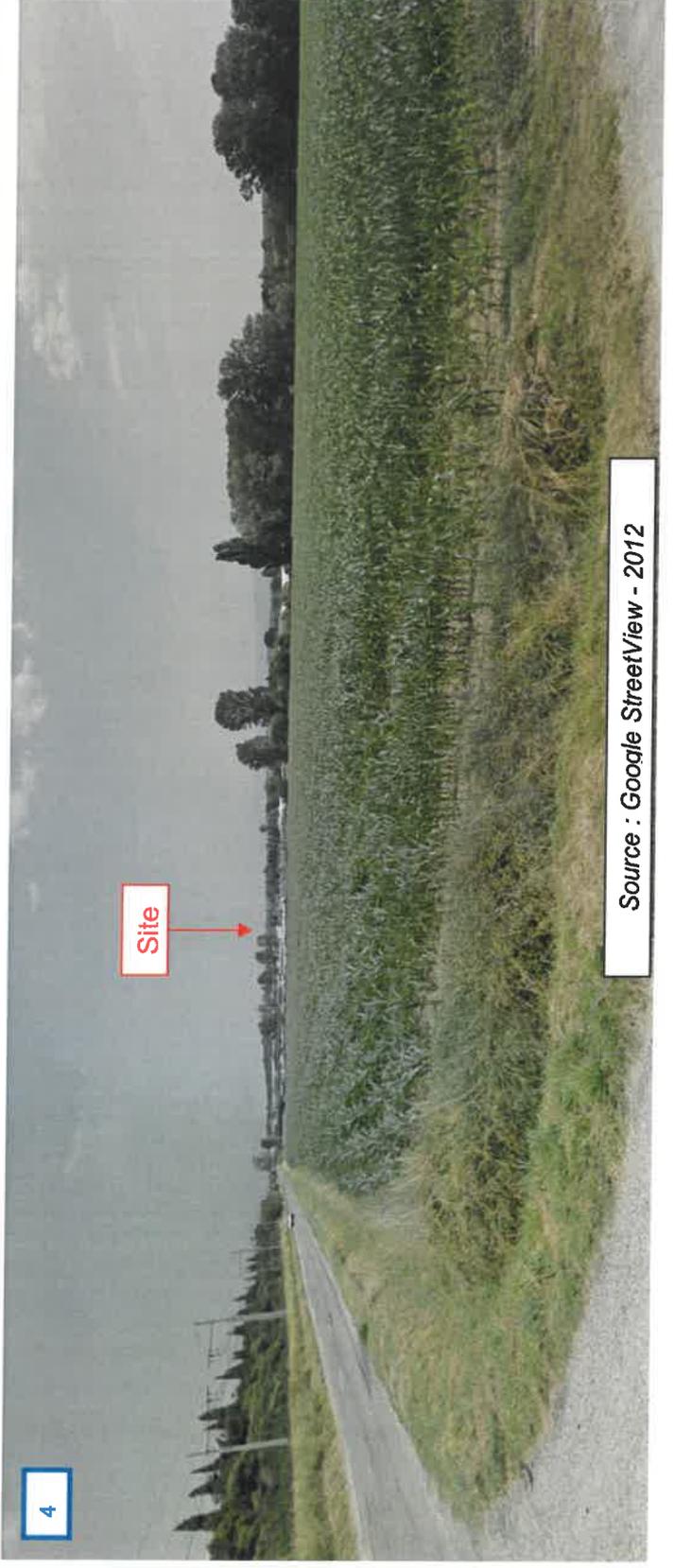
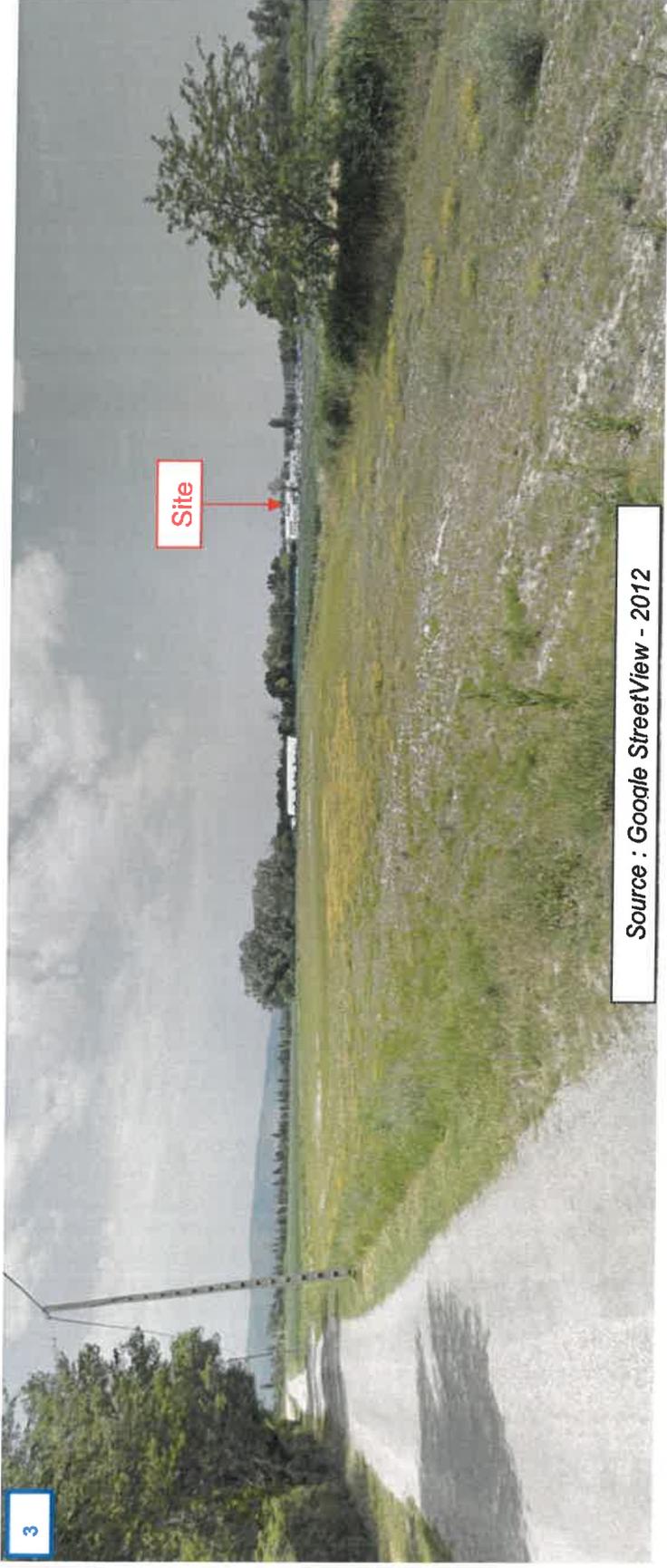




Source : Google StreetView - 2014



Source : Google StreetView - 2014

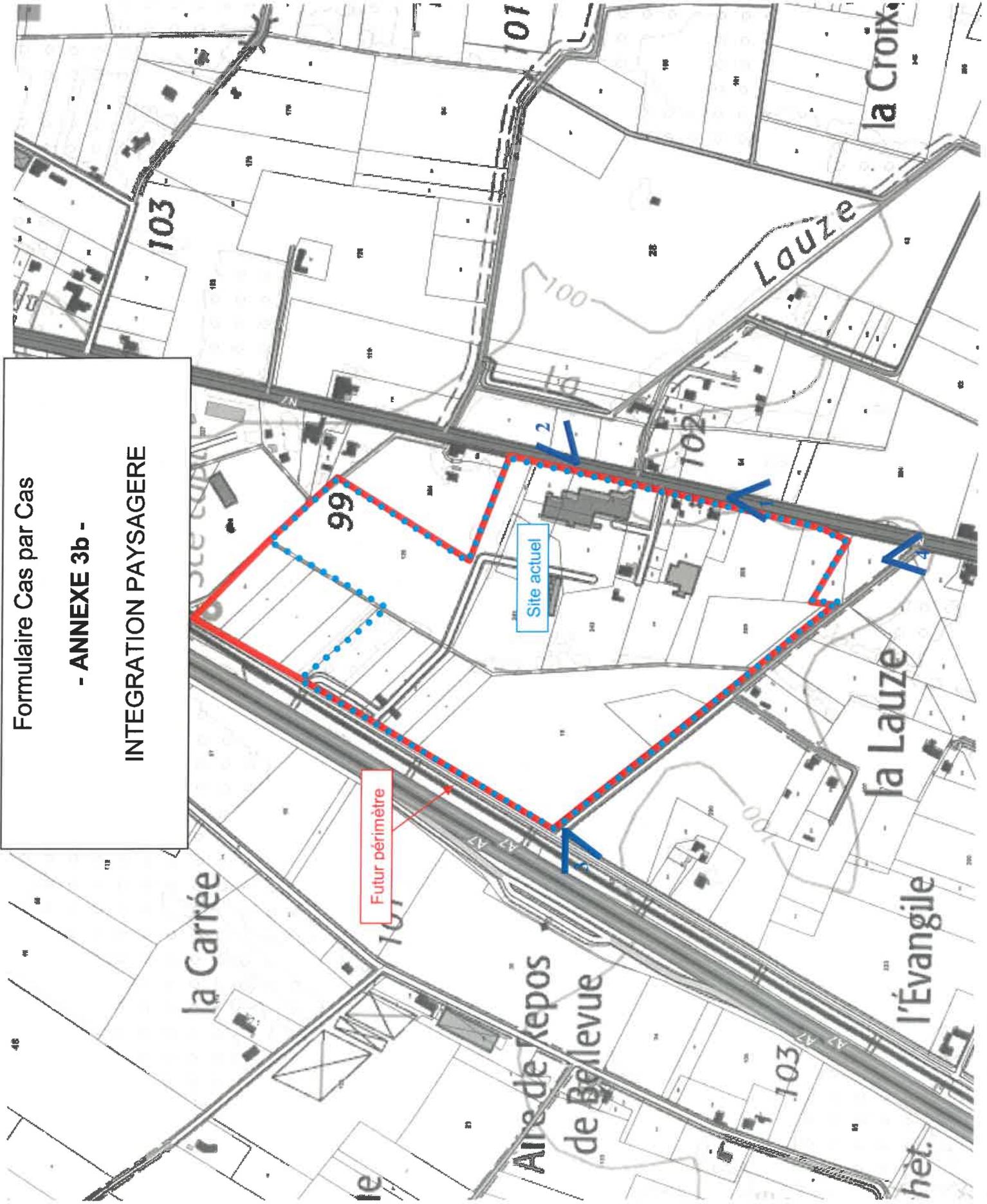


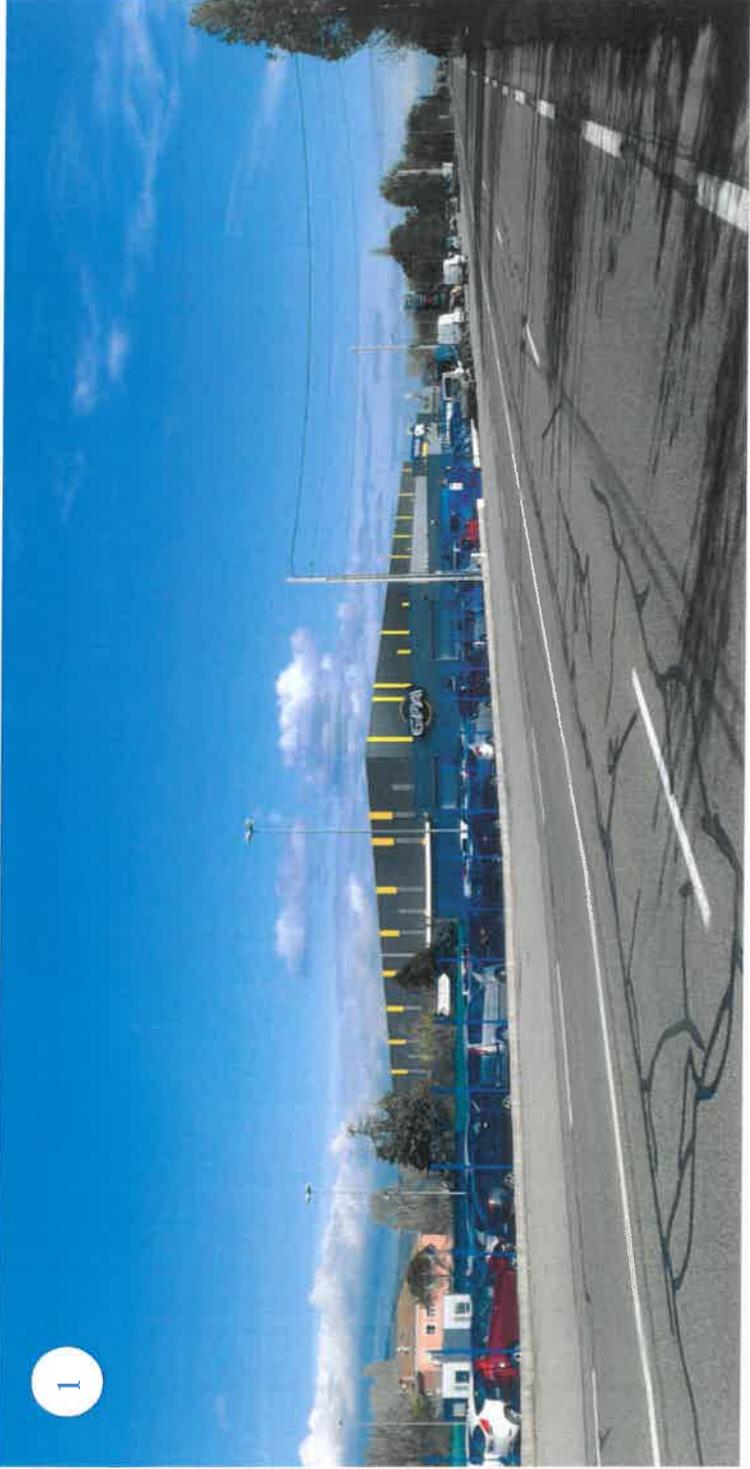
Annexe 3b
Intégration paysagère

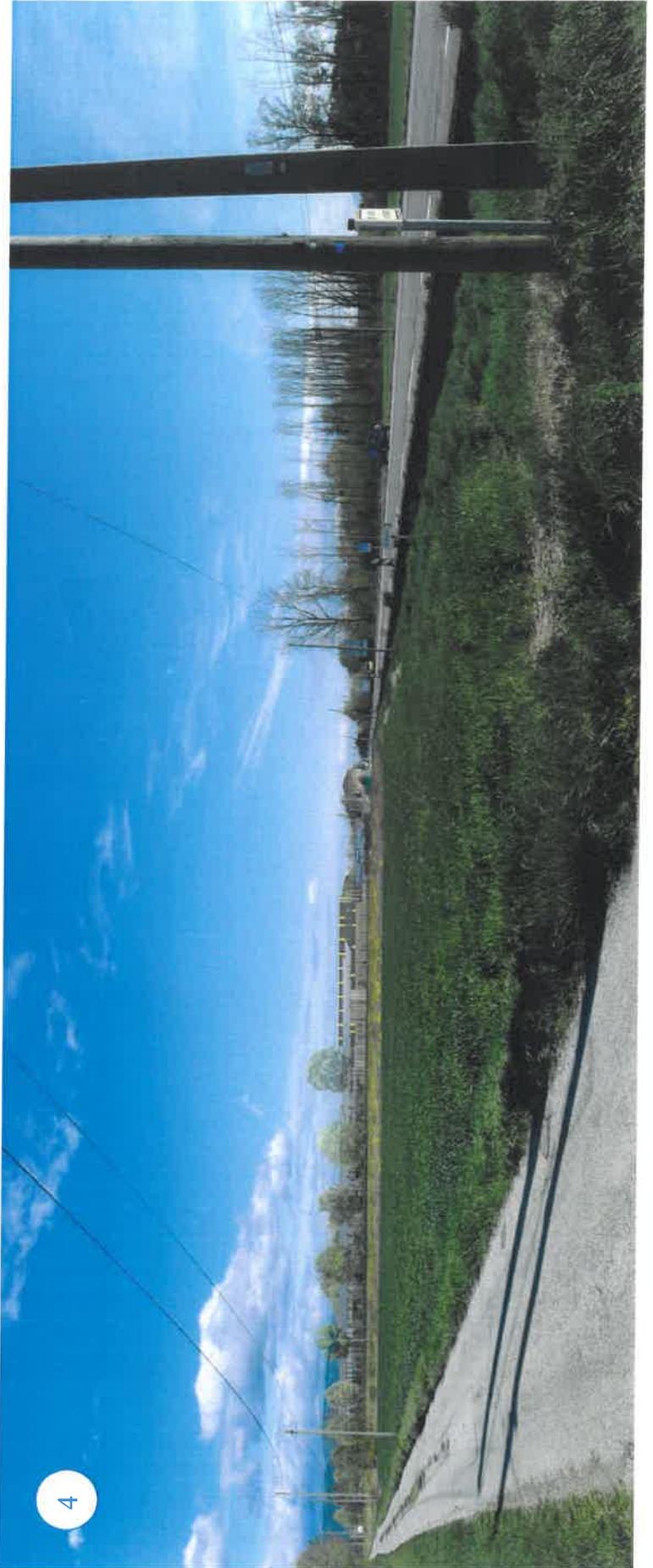
Formulaire Cas par Cas

- ANNEXE 3b -

INTEGRATION PAYSAGERE







Annexe 4

Plan de masse

- Plan de masse du projet validé par l'arrêté préfectoral 2017
- Plan de masse du projet validé par l'arrêté préfectoral 2017 avec panneaux photovoltaïques
- Plan de masse – travaux en cours
- Plan de masse – Projet actuel



MAITRE D'OUVRAGE: Récepteur d'atmosphère 	
ARCHITECTE: apside ARCHITECTURE 17 rue Honoré Balzac 24000 VALENCE tel. 04 73 57 58 19 www.apside-architecture.com	
CONTRACTANT: GSE Rhône 13 Rue Albert Camus - CS 40033 38020 SMOLENS Cedex tel. 04 77 72 31 50 fax 04 72 14 42 00	
TITRE DU PLAN: PLAN DE MASSE ZOOM avec RDC	
PLAN N° A0	INDICE ZAG
ECHELLE 1 / 750	DATE 26/04/2017

Formulaire Cas par Cas
 - ANNEXE 4 -
 AMENAGEMENT DU SITE
 (ETAT ACTUEL DU PROJET)



Bassin de compensation créé

BASSIN COMPENSATION INONDATION / ZONE HUMIDE
 V= 20 000 m³

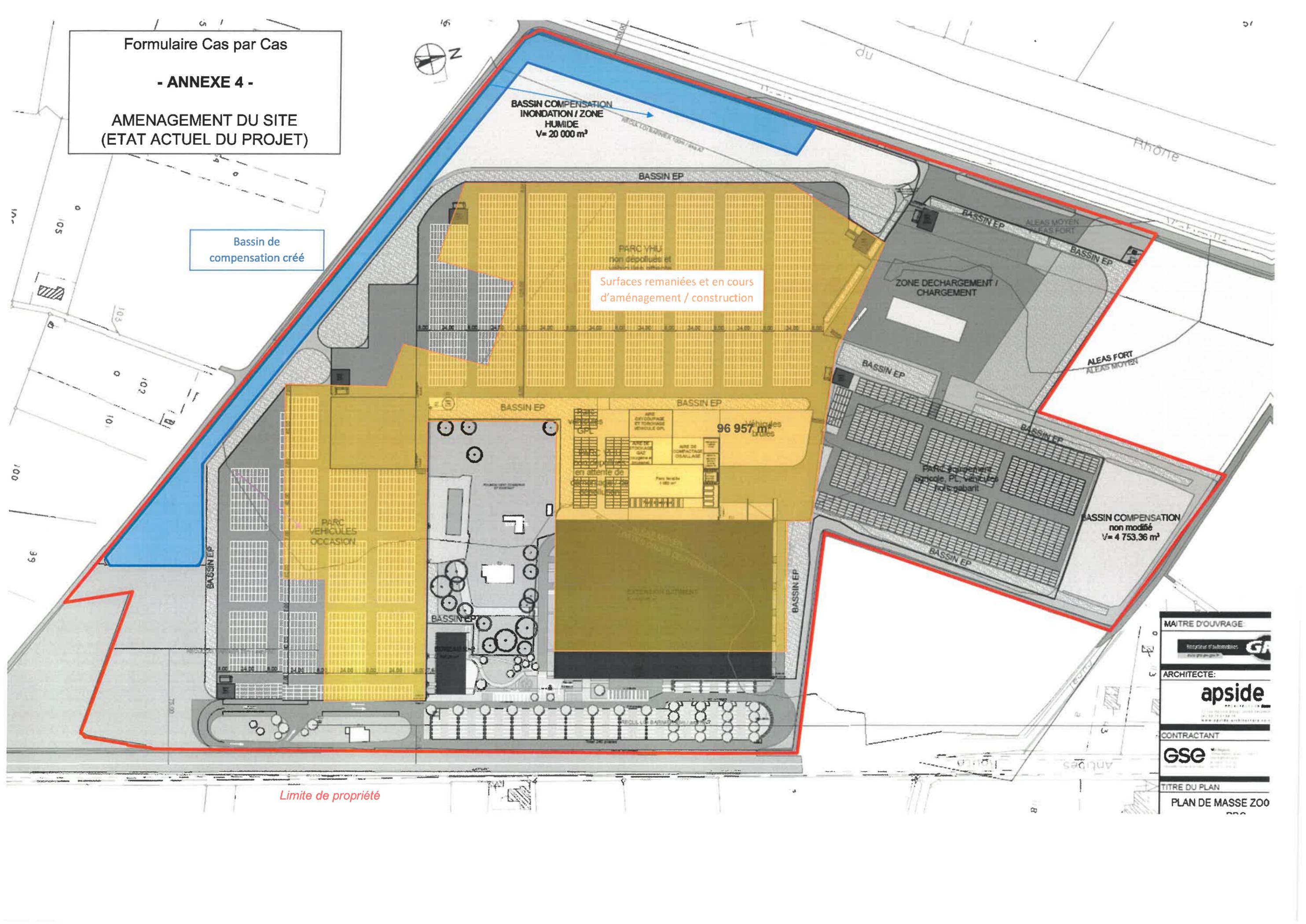
Surfaces remaniées et en cours d'aménagement / construction

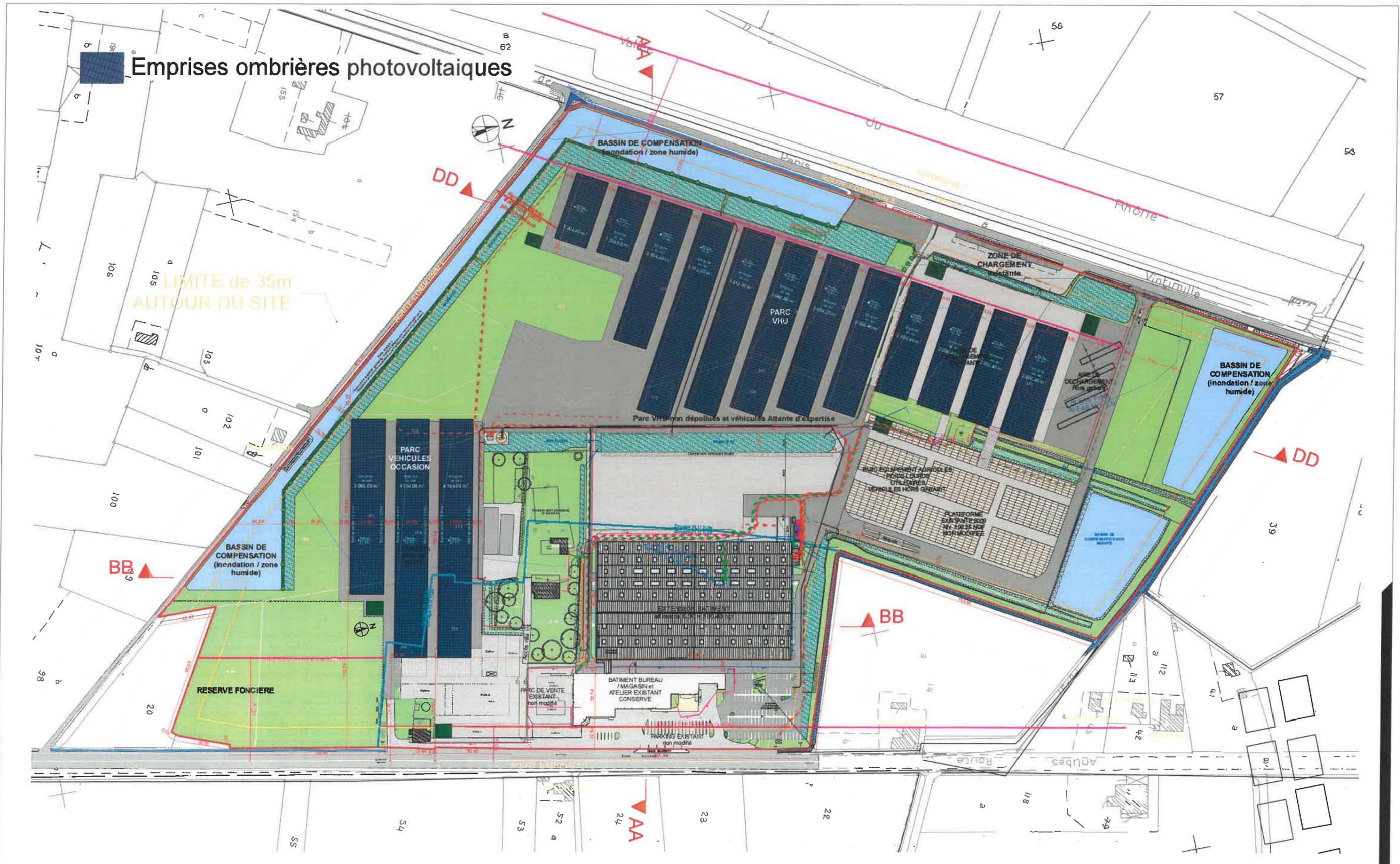
96 957 m² véhicules bruts

BASSIN COMPENSATION non modifié
 V= 4 753,36 m³

Limite de propriété

MAITRE D'OUVRAGE:
 Groupe Automobiles
 ARCHITECTE:
apside
 CONTRACTANT:
GSE
 TITRE DU PLAN:
 PLAN DE MASSE ZOO





Emprises ombrières photovoltaïques

LIMITE de 35m
AUTOUR DU SITE

Maître d'ouvrage :



Route Nationale 7 28250 LIVRON SUR DROME

Contractant :

GSE
Ensemble, créons de la valeur.

GSE Régions
10 Rue Albert Carnus - CS 40033
69676 BRON Cedex
tél. 04 37 72 31 50
fax 04 72 14 42 60

Architecte :

apside
ARCHITECTURE

17 rue Honoré Balzac 26000 VALENCE
tél. 04 75 57 68 19
www.apside-architecture.com

Phase :

ESQ	PRO	CONT	DPC	DOE
-----	-----	------	-----	-----

Dessiné par :
Marianne Billon / Charlotte Deschamps

www.apside-architecture.com

Plan :

02

Date :
18/02/2019

Indice :

ZBJ-1

Echelle(s)
1 / 2000

Titre :

PLAN DE MASSE ZOOM

Annexe 5

**Plan des abords du projet au
1/5 000^{ème}**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
DROME
Commune :
LIVRON SUR DROME

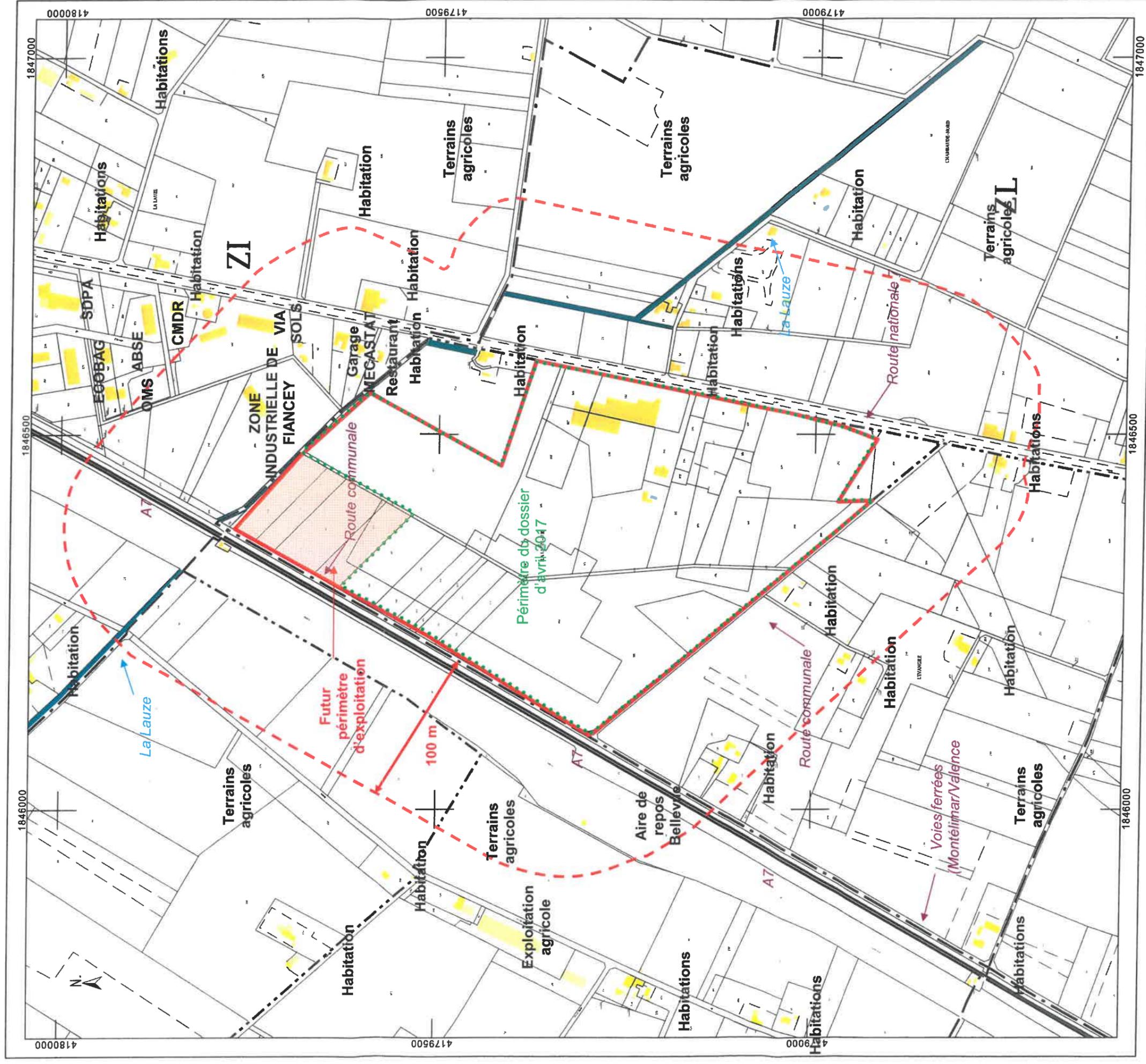
Section : ZL
Feuille : 000 ZL 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000
Date d'édition : 03/01/2019
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

GPA
- ANNEXE 5 -
PLAN DES ABORDS DU PROJET AU
1/5 000^{ème}
Extrait cadastre .gouv.fr
Echelle 1/5000^{ème}

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-16 -fax 04-75-79-51-11
cdfif.drome@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



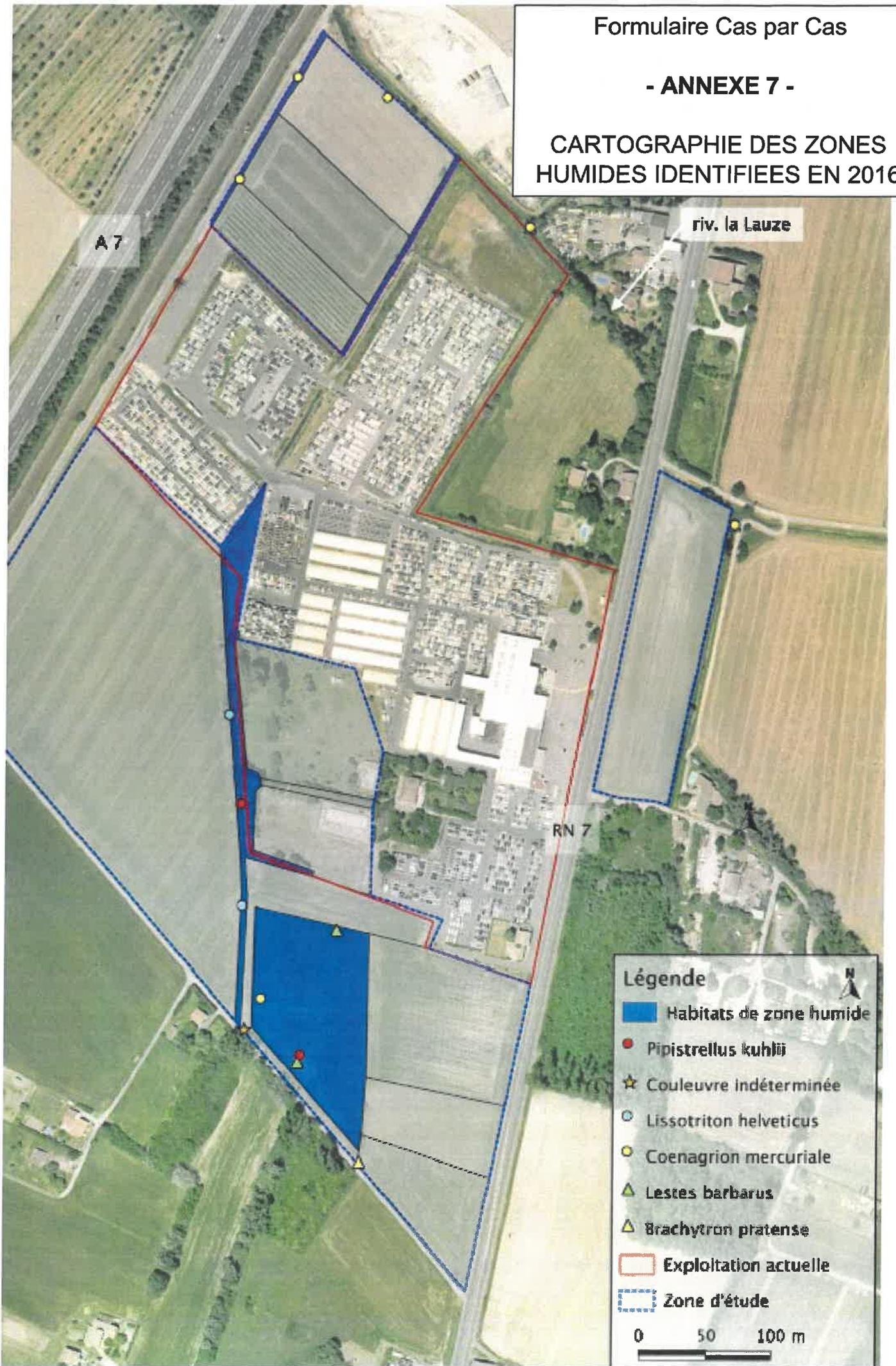
Annexe 6
Dossier de Porter à Connaissance

Annexe 7

Zones humides

- Cartographies des zones humides identifiées en 2016
- Cartographies des bassins de compensation prévus
- Etude faune flore de 2016

CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES IDENTIFIEES EN 2016





Jean-Laurent Hentz

Expert naturaliste

Mas du Boschet Neuf

1059E, chemin du Mas du Consul

30300 Beaucaire

Tél. : 04 66 74 00 06

Mail : expert.naturaliste@laposte.net

Siret : 75267909200011



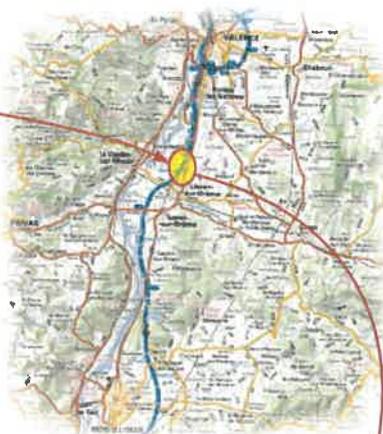
**Diagnostic naturaliste pour une extension d'exploitation
à Livron-sur-Drôme (26).**

Juin 2016

Photos de couverture :

Faucon crécerelle
Agrion de Mercure
Eupeodes corollae
Ajuga reptans
Chara vulgaris
vue depuis le Sud du site

Situation géographique



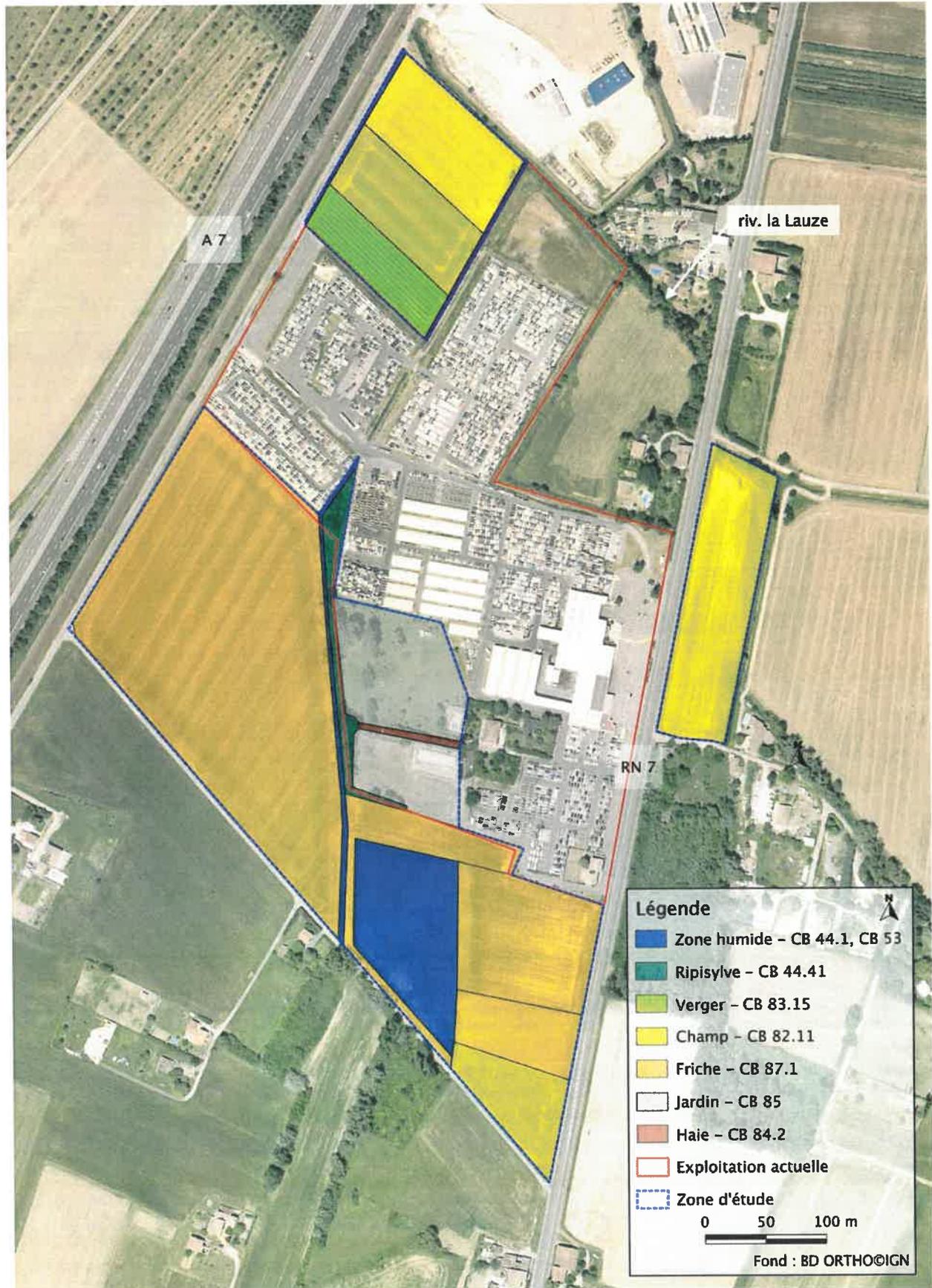
○ zone d'étude

Fond : geoportail.fr

Sommaire

Introduction	p. 3
Zone d'étude	p. 3
Méthodologie	p. 3
Quelques vues des habitats	p. 4
Quelques vues des habitats	p. 6
Habitats	p. 7
Quelques vues des habitats	p. 8
Flore	p. 9
Quelques espèces	p. 10
Faune	p. 11
Préconisations	p. 13
Conclusion	p. 14
Cartes :	
Carte 1 : cartographie des habitats	p. 2
Carte 2 : cartographie des enjeux	p. 12
Annexes :	
Liste des espèces animales	p. 15
Liste des espèces végétales	p. 17

Carte 1 : cartographie des habitats



Introduction

La société GPA porte un projet d'extension de son site de Livron-sur-Drôme (26). Cette société oeuvre dans le domaine de la dépollution, la déconstruction et le recyclage automobile.

Trois visites de site, en contexte agricole, menées au printemps 2016 permettent d'apprécier les enjeux réglementaires de protection de la faune, la flore et les habitats.

Le présent rapport attire l'attention du demandeur sur les enjeux constatés et propose des préconisations de mise en oeuvre du projet de façon à réduire de façon importante les impacts attendus, avec l'objectif de permettre la pérennité des populations animales, des stations végétales et des habitats remarquables.

Ce document n'est pas une étude d'impact : il vient en amont et a pour objet d'accompagner le commanditaire dans sa réflexion et le montage définitif de son projet, qui sera, lui, soumis à étude d'impact.

Zone d'étude

Le site d'étude se trouve à trois kilomètres au Nord du centre-ville de la commune de Livron-sur-Drôme, en bordure de la nationale 7. Il est limité au Nord par la rivière la Lauze, à l'Est par la nationale 7 excepté une parcelle en culture annuelle visitée de l'autre côté de la route, et par une voie de circulation de contour au Sud et à l'Ouest. Cette limite est aussi matérialisée par l'autoroute A7. Il couvre ainsi 14,68 hectares en trois parties : la culture à l'Est de la RN7 (1,37 ha), les cultures au Nord-Ouest (2,29 ha) et le grand ensemble au Sud (11,02 ha).

Nous notons la présence d'un bassin créé par l'entreprise GPA au titre de la Loi sur l'eau, probablement en 2011 ou 2012, en compensation d'un remblaiement en zone inondable, dans lequel s'est développé une végétation caractéristique des zones humides. Ce bassin s'étend sur un hectare environ.

3

Méthodologie

Présentation de l'équipe

L'équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la recherche et l'identification des différents groupes biologiques est encadrée par Jean-Laurent Hentz.

Domaine de compétences	Chargé d'étude
Coordinateur de l'étude Relevés habitats et faune	Jean-Laurent HENTZ
Relevés habitats et flore	Philippe BALDI
Accompagnement	Nathalie VERHELLE, étudiante BTS GPN

Calendrier des prospections

En suivant le calendrier de végétation ou les cycles de développement des espèces faunistiques et pour satisfaire aux conditions de réalisation des protocoles réglementaires, les dates de passage sont aussi conditionnées par la météo et les enjeux envisagés au vu du contexte agricole et industriel du site.

Quelques vues des habitats



Zone humide dans le bassin de compensation (le 27/04/2016).



Repousse dense de Salix alba, Populus alba et P. nigra (le 27/04/2016).



Au moment de l'assec (le 17/06/2016).



Fossé de drainage au centre du site (le 27/04/2016).

4



Fossé de drainage au pied de la ripisylve (le 27/04/2016).



Fossé de drainage au sud du site (le 27/04/2016).



Alignement de grands Salix alba, Populus alba et P. nigra formant ripisylve (le 27/04/2016).



Autre vue de la ripisylve (le 27/04/2016).

Groupe biologique/thématique ciblé	Date	Conditions météorologiques	Synthèse des conditions d'observation
Habitats et flore	27/04/16 21/06/16	Beau, vent du Nord Beau, chaud, vent	
Chiroptères	27/04/16 21/06/16	Beau, vent du Nord Beau, chaud, vent	Conditions favorables à idéales
Oiseaux	27/04/16 17/06/16	Beau, vent du Nord Beau, chaud, vent	Observations aléatoires, sans protocole particulier
Reptiles	27/04/16 21/06/16	Beau, vent du Nord Beau, chaud, vent	Conditions favorables à idéales
Amphibiens	27/04/16	Beau, vent du Nord	Conditions favorables
Insectes/invertébrés	27/04/16 17/06/16 21/06/16	Beau, vent du Nord Beau, chaud, vent Beau, chaud, vent	Conditions favorables à idéales

Au final, trois passages ont été effectués pour diagnostiquer l'état initial de l'environnement. Ces observations doivent permettre d'orienter le projet afin de rechercher le projet de moindre impact écologique.

Cartographie des habitats :

Un travail de pré-cartographie est réalisé en amont de la visite de terrain, à partir des photos aériennes disponibles (ici BD ORTHO de l'IGN). Les zonages sont ensuite vérifiés sur le terrain, en lien avec les relevés botaniques et la description des habitats. Chaque entité se voit attribuer un code selon la nomenclature Corine-Biotope, largement utilisée à travers l'Europe.

5

Protocoles d'inventaire

Les inventaires d'espèces floristiques et faunistiques peuvent nécessiter d'utiliser des méthodes et des référentiels spécifiques. Dans le cas de la présente étude, aucun protocole spécifique n'a été mis en oeuvre. La totalité de la zone d'étude a été parcourue lentement par les observateurs. Les espèces rencontrées sont identifiées à vue (pour la plupart des groupes) ou à l'ouïe (pour les oiseaux et certaines insectes).

Le groupe des chiroptères est étudié selon les préconisations de l'écologie acoustique proposée par Michel Barataud. Nous avons utilisé deux détecteurs d'ultrasons, le Pettersson D240X et le D1000X, pour attester de la présence de chauves-souris, identifier les espèces et apprécier leur activité (transit passif, chasse active, comportements sociaux, pression d'utilisation du site).

Les habitats sont décrits par zonage homogène, en lien étroit avec l'inventaire botanique. Le contexte agricole et industriel de la zone d'étude facilite grandement cette description.

Les espèces inscrites sur des listes d'espèces protégées au niveau national ou régional ainsi que les espèces considérées comme rares par la communauté scientifique ont été géolocalisées au cours des investigations à l'aide de GPS.

Les espèces sont décrites selon le référentiel taxonomique défini dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, administré par le Muséum National d'Histoire Naturelle : TAXREF v7.0.

Quelques vues des habitats



Labours pour culture annuelle à l'Est de la RN 7 (le 27/04/2016). Céréales à l'angle Nord-Ouest (le 27/04/2016).



Verger à l'Angle Nord-Ouest (le 27/04/2016). Céréales à la pointe Sud (le 27/04/2016).

6



Friche au Sud-Est (le 27/04/2016).

Démarrage de friche après culture de maïs (le 27/04/2016).



*Développement de Prêle *Equisetum telmateia* après culture de maïs (le 17/06/2016).*

*Couverture de Liseron des haies *Calystegia sepium* après culture de maïs (le 17/06/2016).*

Habitats

Les habitats peuvent être classés en trois grands groupes :

- des champs cultivés ou en friche, des vergers (11,57 hectares soient 79 % de la superficie de la zone visitée),
- des zones humides à végétation spécifique (1,6 ha, soient 11 % de la zone étudiée),
- des zones de jardins (1,5 ha soient 10 % de la zone étudiée).

De façon générale les habitats du site sont en grande partie artificiels, cultivés et jeunes dans leur stade évolutif ; ils présentent peu d'intérêt écologique en l'état.

Grandes cultures (code Corine-biotope 82.11), jachères ou friches (code Corine-biotope 87.1), verger (code Corine-biotope 83.15) :

Nous groupons volontairement cet ensemble de terres cultivées qui présentent de très faibles enjeux écologiques. Notons que les zones en jachère ne sont pas cultivées cette année 2016, mais qu'elles l'étaient probablement en 2015 (« ceps » de Maïs...) ou 2014. Ainsi la végétation diversifiée des friches n'est qu'à un stade précoce de développement. On y trouve pelle-mêle : *Ajuga reptans*, *Artemisia verlotiorum*, *Buglossoides arvensis*, *Calystegia sepium*, *Cirsium arvense*, *Cirsium vulgare*, *Crepis foetida*, *Epilobium tetragonum*, *Equisetum arvense*, *Equisetum telmateia*, *Helminthotheca echioides*, *Papaver rhoeas*, *Picris hieracioides*, *Scrophularia oblongifolia*...

Se mélangent donc une végétation rudérale banale avec des reprises assez importantes de plantes caractéristiques des zones humides : ce constat est tout à fait conforme à l'attendu en zone inondable de la plaine rhodanienne, sur sol limoneux.

Formations riveraines de saules (code Corine-biotope 44.1), forêts fluviales médio-européennes (code Corine-biotope 44.41), végétation de ceinture des bords des eaux (code Corine-biotope 53) :

Cet ensemble est formé d'un bassin où s'exprime une végétation caractéristique des zones humides, un fossé enherbé courant du Sud au Nord de la zone d'étude, deux fossés de drainage des parcelles cultivées à l'angle Nord-Ouest et un alignement de Peupliers blancs *Populus alba*, Saules blancs *Salix alba*, Peupliers noirs *Populus nigra* et Frênes à feuilles étroites *Fraxinus angustifolia* en plein centre du site.

Dans les fossés on retrouve *Alisma lanceolatum*, *Helosciadium nodiflorum*, *Iris pseudacorus*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Mentha aquatica*, *Myosotis scorpioides*, *Nasturtium officinale*, *Phragmites australis*, *Solanum dulcamara*, *Typha latifolia*... La faible largeur de cet habitat limite son intérêt. Notons cependant qu'il accueille le Triton palmé *Lissotriton helveticus* (fossé du Sud) et la reproduction potentielle de l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* pour les fossés de drainage au Nord-Ouest.

Quelques vues des habitats



Bassin d'orage pâturé, avec une végétation rudérale (le 27/04/2016). Pâturage (le 27/04/2016).



Une petite mare dans le jardin pâturé abrite un bel herbier de Characées (le 27/04/2016). La Lauze : rivière qui borde le site au Nord et à l'Est (le 27/04/2016).

8



Fossé à Carex riparia au Nord-Ouest (le 27/04/2016). Fossé central avant son exutoire dans la Lauze (le 27/04/2016).

Enfin, le bassin créé au titre de la Loi sur l'eau en compensation de remblaiement en zone inondable, creusé dans le sol sur environ un hectare, a permis le développement d'une végétation des zones humides constituée essentiellement de Saules blancs *Salix alba*, Peupliers blancs *Populus alba* et Peupliers noirs *P. nigra*, en formation très dense, laissant quelques rares clairières où l'on trouve *Alisma lanceolatum*, *Althaea officinalis*, *Carex cuprina*, *Carex hirta*, *Cyperus eragrostis*, *Rumex conglomeratus* ainsi que de beaux tapis d'une algue d'eau douce : *Chara vulgaris*. Le stade évolutif encore très jeune de ce site limite son intérêt écologique en 2016.

Les herbiers à characées sont limités à une petite mare au milieu des jardins ainsi que la zone humide du bassin au Sud. La mare d'origine anthropique couvre moins de 10 mètres carrés, avec une unique espèce de characée : elle ne constitue pas un enjeu remarquable par elle-même.

Le cortège végétal de la zone humide au Sud atténue grandement l'intérêt patrimonial des habitats qui s'y développent : résultat d'un creusement réalisé en 2011 ou 2012, le site présente une végétation à un stade évolutif «jeune». Le maintien en l'état du site verra très certainement la disparition de ces algues au profit d'une ripisylve dense empêchant l'ensoleillement du sol. De ce fait, nous pouvons considérer cet habitat comme temporaire, non durable, dans l'évolution naturelle du site.

Parcs et jardins (code Corine-biotope 85) et haies (code Corine-biotope 84.2) :

Au centre du site un espace pâturé est constitué d'un bassin d'orage et de zones de jardins, agrémentés d'une petite mare à characées. La végétation est très banale sur ce secteur, avec quelques repousses de peupliers.

Flore :

178 espèces végétales ont été notées dans l'aire d'étude, parmi lesquelles 39 espèces sont caractéristiques des zones humides selon les textes réglementaires. La flore est associée aux différents habitats présents dans la zone d'étude. Elle est présentée de manière succincte dans le paragraphe précédent.

Aucune espèce à enjeu patrimonial n'a été observée.

Nous attirons l'attention du porteur de projet sur la présence de plusieurs plantes à caractère invasif très marqué, qu'il convient de prendre en considération dans la mise en oeuvre des travaux de terrassement, afin d'éviter leur propagation. Il s'agit de :

- Ambrosie *Ambrosia artemisiifolia*,
- Olivier de Bohême *Elaeagnus angustifolia*, avec un exemplaire planté au bord du bassin de la zone humide,
- Sénéçon du Cap *Senecio inaequidens*, bien présent sur l'ensemble du site.

Quelques espèces...



Une Pipistrelle en vol.



Portrait de Triton palmé.



Agrion de Mercure : mâle.



Agrion de Mercure : femelle.

10



Leste sauvage.



Aeschna printanière.



Herbier de characées.



Juncus articulatus.

Faune

Parmi les 131 espèces animales notées à l'occasion de nos prospections, plusieurs présentent un intérêt patrimonial marqué. Nous indiquons pour chacune d'entre elles les éléments de qualification de leur statut local et de leur sensibilité vis-à-vis d'un projet de modification des habitats. Les informations sur le statut réglementaire sont les suivantes :

An.1 - espèce citée dans l'annexe 1 de la directive européenne «Oiseaux»,

An.2, An.4 - espèce citée dans les annexes 2 et/ou 4 de la directive européenne «Habitats-Faune-Flore»,

F - espèce protégée en France,

Znieff - espèce déterminante pour la désignation des Znieff dans la région Rhône-Alpes, précisé-ment dans le domaine géographique dit «subméditerranéen».

Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* - Chauves-souris - An.4, F :

C'est l'une des espèces de chauves-souris les plus communes dans la région (avec la Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*), qui gîte aussi bien dans des arbres que dans des bâtiments. Cette pipistrelle est active dès le coucher du soleil (donc bien avant la tombée de la nuit) autour de ses colonies, avant de rejoindre des zones de chasse plus éloignées. Les écoutes réalisées à l'aide de détecteurs à ultrasons permettent de qualifier l'occupation du site par cette espèce : la Pipistrelle de Kuhl survole le site de façon assez occasionnelle (quelques rares contacts par heure d'écoute) et nous pouvons certifier qu'elle n'occupe pas de gîte sur le site.

Bruant ortolan *Emberiza hortulana* - Oiseaux - An.1, F, Znieff :

Observé le 27 avril 2016, en halte migratoire. Cet oiseau des zones de landes bien pourvues en insectes n'est pas nicheur sur le site. En migration entre ses quartiers d'hivernage Africains et ses zones de reproduction européennes, cette espèce est susceptible d'être observée un peu partout. Ainsi nous considérons cette présence comme très anecdotique sur le site.

Couleuvre indéterminée - Reptiles - F :

Probablement une Couleuvre verte-et-jaune *Coluber viridiflavus* a été mise en fuite le long de la route bordant le site au Sud, le 21 juin 2016. C'est la seule mention de reptile sur le site qui semble bien pauvre pour ce groupe, malgré des habitats semblant favorables pour le Lézard des murailles *Podarcis muralis* au moins.

Triton palmé *Lissotriton helveticus* - Amphibiens - F :

Quelques individus ont été observés dans le fossé central, au niveau de la ripisylve et plus au Sud, le 27 avril 2016, en phase aquatique. Malgré un état de conservation moyen, ce fossé semble autoriser la reproduction de cette espèce au printemps, avant une phase de vie terrestre durant l'été et l'automne. Du fait de ses moeurs amphibiens et de son cycle de vie alternant ces phases terrestres et aquatiques, il est important pour assurer la pérennité du Triton palmé de conserver ou développer des zones humides végétalisées favorables à sa reproduction.

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* - Libellules - An.2, F, Znieff :

Ce petit agrion bleu et noir (pour le mâle), observé en avril et juin, apprécie les petits cours d'eau clairs et bien végétalisés. Il semble que la Lauze lui offre des habitats tout à fait favorables. Les observations sont surtout réalisées le long de la rivière, ainsi que sur certains fossés où des individus prospectent pour la reproduction éventuelle, pour la recherche de nourriture ou tout simplement en phase de maturation.

Carte 2 : cartographie des enjeux



Le maintien de la bonne qualité des eaux de la Lauze et du développement des hydrophytes est donc important pour la préservation de cette population locale de l'Agrion de Mercure.

Leste sauvage *Lestes barbarus* - Libellules - Znieff :

Voici une espèce inféodée aux zones humides temporaires, dont le développement est lié à la pluviométrie et aux accidents topographiques... Il n'est pas étonnant de le trouver dans le bassin au Sud qui lui offre un habitat favorable. La pérennité de cette petite population est totalement liée au maintien sur le site de telles zones humides. Quelques individus observés en juin 2016.

Aeschne printanière *Brachytron pratense* - Libellules - Znieff :

Le 27 avril 2016 nous observons plusieurs Aeschnes printanières, tant au niveau du bassin au Sud (qui peut être une zone de chasse) que le long de la Lauze (zone de reproduction probable). Cette espèce peut se développer dans des eaux stagnantes mais avec des conditions d'immersion probablement plus importantes que celles proposées par le fonctionnement du bassin au Sud. La préservation de ce bassin et/ou la création de nouveaux bassins sont des éléments favorables à l'extension du domaine de chasse de cette espèce.

Préconisations

Le diagnostic naturaliste permet de qualifier les enjeux patrimoniaux des espèces de faune et de flore ainsi que des habitats présents. Le projet porté par la société GPA engendrerait une modification importante des habitats présents. Nous pouvons, dès ce stade des réflexions, proposer certaines préconisations qui visent à assurer la pérennité des espèces et habitats remarquables.

Assurer la présence de zones humides :

Nous avons vu que le site est marqué par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides. Il est indispensable de prévoir dans tout projet d'aménagement sur ce site la préservation des habitats existants et/ou la création de dénivellements favorables au développement de tels habitats. En effet les habitats présents dans le bassin au Sud et dans les fossés sont contraints physiquement dans le contexte agricole (fossés) ou à un stade évolutif jeune (bassin). Par conséquent, il est possible d'améliorer la capacité du site en matière, en créant des espaces plus importants (en surface) qui viendront compléter ou remplacer les fossés et le bassin actuels.

La ripisylve centrale est constituée d'un alignement de beaux Peupliers, Saules et Frênes. Saules et peupliers sont cassants et constituent des points de difficulté pour le projet, notamment en matière de sécurité des personnes. Nous invitons le porteur de projet à avoir une réflexion argumentée sur ce point précis dans l'étude d'impact, afin de définir s'il conserve ou non ces arbres, s'il les remplace par une nouvelle zone de ripisylve ou par un autre type de zone humide. Actuellement cette ripisylve est dans un état de conservation relativement mauvais (contrainte par l'entreprise d'un côté et les grandes cultures de l'autre) et ne présente aucun enjeu patrimonial remarquable.

Création et végétalisation de nouvelles zones humides :

Lors de la création de bassins, de nombreuses questions se posent sur la façon de faire. Nous préconisons un simple creusement dans le sol alluvial limoneux, sans apport supplémentaire d'argile (sauf contrainte réglementaire vis-à-vis de la nappe alluviale), sans bétonnage ou bâchage. L'exemple du bassin créé en 2011 ou 2012 montre une grande capacité de développement spontané d'une végétation caractéristique des zones humides : il semble qu'il n'est pas nécessaire de planter ou semer des végétaux, si l'on accepte que les habitats se mettent en place dans un délai de 2 à 3 ans.

Dans le cas où certains fossés et/ou le bassin au Sud seraient détruits, la récupération de la couche superficielle du sol, avec les systèmes racinaires et le stock de graines déjà constitué, pour la disperser (ou l'organiser par îlots) dans les nouveaux aménagements, permettrait certainement de favoriser la reprise de végétation, en assurant le développement de plantes adaptées et locales.

Phasage des travaux de génie civil :

Dans le cas où les fossés et/ou le bassin seraient détruits, avec création de nouveaux bassins, nous préconisons que les travaux de génie civil soient réalisés en prenant en compte le calendrier biologique des espèces à enjeu, et suivent une logique d'aménagement permettant d'assurer une continuité de présence des habitats de zone humide. Ainsi les travaux de comblement, sous couvert d'autorisation réglementaire, devront éviter tout impact sur le Triton palmé. Les adultes gagnent les zones en eau dès le mois de décembre et les quittent à la fin du printemps. Les larves peuvent rester plus longtemps, à condition qu'il y ait de l'eau : sur le site il est probable que le fossé, dans sa partie Sud, s'assèche totalement en plein été.

Pour préserver le Triton palmé, principale espèce à enjeu patrimoniale du site, il est souhaitable que les travaux éventuels de remblaiement des fossés et du bassin soient réalisés entre les mois d'août et novembre inclus. La prise en compte des libellules est plus complexe. L'Agrion de Mercure et l'Aeschne printanière sont plutôt liées à la Lauze. Mais le Leste sauvage est très certainement attiré par le bassin au Sud : les imagos (insectes ailés) volent tout l'été mais les larves aquatiques passent une année dans l'eau ou à l'abri de supports pour éviter la dessiccation. De ce fait, quelque soit la période choisie les travaux auront un impact. Néanmoins celui-ci sera minime si on offre une autre solution de lieu de ponte pour le Leste : dans ce cas la création de nouveaux bassins serait intéressante à réaliser avant le remblaiement éventuel du bassin existant.

Cette remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble du projet : il serait opportun de créer les zones de récupération des eaux pluviales, favorables au développement d'habitats de zones humides, avant de débiter les aménagements liés au projet.

14

Conclusion

Le projet d'aménagement d'une zone agricole par la société GPA implique une modification drastique de l'occupation des sols. Un diagnostic naturaliste, réalisé au printemps 2016, permet d'apprécier les enjeux patrimoniaux : globalement la faune et la flore du site largement soumis à la pression anthropique sont plutôt banales. Deux libellules, l'Agrion de Mercure et l'Aeschne printanière, sont liées à la Lauze, rivière bordant le Nord et l'Est du site, et ne devraient pas être impactées par le projet. Par contre le Triton palmé (amphibien) et le Leste sauvage (libellule), qui se reproduisent tous deux dans le fossé et le bassin au Sud du site, devront être pris en considération pour mener à bien le projet.

Dans le contexte de la plaine inondable du Rhône, un alignement de ripisylve ainsi que les fossés et le bassin sus-mentionnés devront faire l'objet d'une réflexion visant à leur conservation et/ou à la création d'espaces favorables au développement d'une végétation caractéristique des zones humides. La dynamique de végétation constatée sur le site est de bonne augure pour mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement de qualité.

Quelques préconisations sont avancées dans ce document : elles concernent le maintien de zones humides, une végétalisation spontanée et naturelle des nouveaux aménagements dédiés, ainsi que le phasage de la réalisation des travaux de génie civil.

Le document d'étude d'impact précisera l'ensemble de ces points.

Annexes :

Liste des espèces animales :

Présentée par groupe taxonomique et ordre alphabétique des noms vernaculaires (vertébrés) ou scientifiques (autres groupes).

Mammifères :

Lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus*
Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*
Ragondin *Myocastor coypus* ou Blaireau *Meles meles* (terrier)

Oiseaux :

Statuts : N : nicheur sur le site d'étude, (N) : nicheur dans les environs, M : migrateur, ? : indéterminé.

Bergeronnette grise *Motacilla alba* N
Bruant ortolan *Emberiza hortulana* M
Chardonneret élégant *Carduelis carduelis* (N)
Cisticole des joncs *Cisticola juncidis* (N)
Corneille noire *Corvus corone* (N)
Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* (N)
Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* (N)
Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* (N)
Fauvette grisette *Sylvia communis* M
Gobemouche gris *Muscicapa striata* M
Hirondelle rustique *Hirundo rustica* ?
Hypolais polyglotte *Hippolais polyglotta* N
Martinet noir *Apus apus* ?
Merle noir *Turdus merula* (N)
Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus* (N)
Mésange charbonnière *Parus major* (N)
Moineau domestique *Passer domesticus* (N)
Pic épeiche *Dendrocopos major* (N)
Pic vert *Picus viridis* (N)
Pie bavarde *Pica pica* (N)
Pigeon ramier *Columba palumbus* (N)
Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos* (N)
Rougegorge familier *Erithacus rubecula* (N)
Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros* N
Tarier des prés *Saxicola rubetra* M
Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* (N)
Tourterelle turque *Streptopelia decaocto* (N)
Verdier d'Europe *Carduelis chloris* N

Reptiles :

Couleuvre indéterminée

Amphibiens :

Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*
Triton palmé *Lissotriton helveticus*

Libellules :

Aesche printanière *Brachytron pratense*
Agrion à larges pattes *Platycnemis pennipes*
Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
Agrion élégant *Ischnura elegans*
Caloptéryx éclatant *Calopteryx splendens*
Caloptéryx hémorrhoidal *Calopteryx haemorrhoidalis*
Leste sauvage *Lestes barbarus*
Libellule fauve *Libellula fulva*
Orthétrum brun *Orthetrum brunneum*
Sympétrum rouge-sang *Sympetrum sanguineum*

Papillons de jour (rhopalocères et zygènes) :

Azuré commun *Polyommatus icarus*
Azuré des nerpruns *Celastrina argiolus*
Fadet commun *Coenonympha pamphilus*
Machaon *Papilio machaon*
Mégère *Lasiommata megera*
Mélitée du mélampyre *Melitaea athalia*
Petite Tortue *Aglais urticae*
Piéride de l'ibéride *Pieris manni*
Piéride de la rave *Pieris rapae*
Piéride du chou *Pieris brassicae*
Piéride du navet *Pieris napi*
Souci *Colias crocea*
Sylvaine *Ochlodes sylvanus*
Tircis *Pararge aegeria*
Vulcain *Vanessa atalanta*
Zygène de la coronille *Zygaena ephialtes*
Zygène de la filipendule *Zygaena filipendulae*

Orthoptères :

Conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*
Criquet des pâtures *Chorthippus parallelus*
Criquet duettiste *Chorthippus brunneus*
Grande Sauterelle verte *Tettigonia viridissima*
Grillon bordelais *Modicogryllus bordigalensis*

Hétérocères (papillons de nuit) :

Chiasmia clathrata
Chrysoteuchia culmella
Euclidia glyphica
Gypsonoma aceriana
Macroglossum stellatarum
Oncocera semirubella
Phyllocnistis labyrinthella
Scoliopteryx libatrix

Coléoptères :

Anogcodes seladonius
Cantharis annularis
Cantharis rustica
Clanoptilus geniculatus
Clytra laeviuscula
Coccinella septempunctata
Harmonia axyridis
Hippodamia variegata
Oedemera nobilis
Oedemera podagrariae
Pachybrachis sp.
Paracorymbia fulva
Propylea quatuordecimpunctata
Rhagonycha fulva
Sphaeroderma testaceum

Dictyoptères :

Ectobius pallidus
Ectobius vinzi

Diptères :

Episyrphus balteatus
Eupeodes corollae
Leptogaster cylindrica
Limnia unguicornis
Melanostoma mellinum
Phrosia albilabris
Platypalpus sp.
Platystoma sp.
Syrphus ribesii
Sphaerophoria cf. scripta

Hémiptères :

Acrosternum heegeri
Cercopis intermedia
Chaitophorus populeti
Cicadella viridis
Closterotomus norwegicus
Coreus marginatus
Heterotoma planicornis
Lygaeus equestris
Macropsis albae
Neophilaenus sp.
Philaenus spumarius
Psyllopsis fraxini
Pyrrhocoris apterus
Rhynocoris iracundus
Spilostethus pandurus
Stictopleurus punctatonervosus
Tibicina haematodes
Tremulicerus distinguendus

Hyménoptères :

Apis mellifera
Arge ochropus
Bombus terrestris
Rhogogaster sp.

Névroptères :**Araignées :**

Agalenatea redii
Cheiracanthium
Mangora acalypha
Pisaura mirabilis
Runcinia grammica
Tibellus macellus
Xysticus sp.

Mollusques :

Escargot petit-gris *Cornu aspersum*

Liste des espèces végétales :

Présentée par ordre alphabétique des noms scientifiques, avec la famille.

- Acer negundo* L., 1753 - Sapindaceae
Acer opalus Mill., 1768 - Sapindaceae
Acer platanoides L., 1753 - Sapindaceae
Achillea millefolium L., 1753 - Asteraceae
Agrimonia eupatoria L., 1753 - Rosaceae
Ajuga reptans L., 1753 - Lamiaceae
Alisma lanceolatum With., 1796 - Alismataceae
Althaea officinalis L., 1753 - Malvaceae
Ambrosia artemisiifolia L., 1753 - Asteraceae
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934 - Poaceae
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 - Poaceae
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877 - Asteraceae
Atriplex patula L., 1753 - Amaranthaceae
Bellis perennis L., 1753 - Asteraceae
Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt., 1981 - Fabaceae
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812 - Poaceae
Bromus hordeaceus L., 1753 - Poaceae
Bryonia cretica subsp. *dioica* (Jacq.) Tutin, 1968 - Cucurbitaceae
Buglossoides arvensis (L.) I.M.Johnst., 1954 - Boraginaceae
Calystegia sepium (L.) R.Br., 1810 - Convolvulaceae
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792 - Brassicaceae
Cardamine hirsuta L., 1753 - Brassicaceae
Cardamine pratensis L., 1753 - Brassicaceae
Carduus tenuiflorus Curtis, 1793 - Asteraceae
Carex acutiformis Ehrh., 1789 - Cyperaceae
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863 - Cyperaceae
Carex distans L., 1759 - Cyperaceae
Carex flacca Schreb., 1771 - Cyperaceae
Carex hirta L., 1753 - Cyperaceae
Carex pendula Huds., 1762 - Cyperaceae
Carex riparia Curtis, 1783 - Cyperaceae
Carex spicata Huds., 1762 - Cyperaceae
Cerastium fontanum Baumg., 1816 - Caryophyllaceae
Cerastium glomeratum Thuill., 1799 - Caryophyllaceae
Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870 - Plantaginaceae
Chara vulgaris Linnaeus, 1753 - Characeae
Chenopodium album L., 1753 - Amaranthaceae
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772 - Asteraceae
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838 - Asteraceae
Clematis vitalba L., 1753 - Ranunculaceae
Convolvulus arvensis L., 1753 - Convolvulaceae
Cornus sanguinea L., 1753 - Cornaceae
Coronilla varia L., 1753 - Fabaceae
Crataegus monogyna Jacq., 1775 - Rosaceae
Crepis foetida L., 1753 - Asteraceae
Crepis pulchra L., 1753 - Asteraceae
Crepis sancta (L.) Bornm., 1913 - Asteraceae
Crepis setosa Haller f., 1797 - Asteraceae
Crepis vesicaria L., 1753 - Asteraceae
Crepis vesicaria subsp. *taraxacifolia* (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914 - Asteraceae
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805 - Poaceae
Cyperus eragrostis Lam., 1791 - Cyperaceae
Dactylis glomerata L., 1753 - Poaceae
Daucus carota L., 1753 - Apiaceae
Dipsacus fullonum L., 1753 - Caprifoliaceae
Elaeagnus angustifolia L., 1753 - Elaeagnaceae
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986 - Poaceae
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934 - Poaceae
Epilobium hirsutum L., 1753 - Onagraceae
Epilobium tetragonum L., 1753 - Onagraceae
Equisetum arvense L., 1753 - Equisetaceae
Equisetum ramosissimum Desf., 1799 - Equisetaceae
Equisetum telmateia Ehrh., 1783 - Equisetaceae
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804 - Asteraceae
Erigeron sumatrensis Retz., 1810 - Asteraceae
Eupatorium cannabinum L., 1753 - Asteraceae
Euphorbia helioscopia L., 1753 - Euphorbiaceae
Euphorbia platyphyllos L., 1753 - Euphorbiaceae
Euphorbia segetalis L., 1753 - Euphorbiaceae
Ficaria verna Huds., 1762 - Ranunculaceae
Ficus carica L., 1753 - Moraceae
Fraxinus angustifolia Vahl, 1804 - Oleaceae
Galium album Mill., 1768 - Rubiaceae
Galium aparine L., 1753 - Rubiaceae
Geranium dissectum L., 1755 - Geraniaceae
Geranium molle L., 1753 - Geraniaceae
Geranium robertianum L., 1753 - Geraniaceae
Geranium rotundifolium L., 1753 - Geraniaceae
Geum urbanum L., 1753 - Rosaceae
Hedera helix L., 1753 - Araliaceae
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973 - Asteraceae
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824 - Apiaceae
Holcus lanatus L., 1753 - Poaceae
Humulus lupulus L., 1753 - Cannabaceae
Hypericum perforatum L., 1753 - Hypericaceae
Hypochaeris radicata L., 1753 - Asteraceae
Iris foetidissima L., 1753 - Iridaceae
Iris pseudacorus L., 1753 - Iridaceae
Jacobaea erucifolia (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801 - Asteraceae
Juglans regia L., 1753 - Juglandaceae
Juncus articulatus L., 1753 - Juncaceae
Juncus inflexus L., 1753 - Juncaceae
Kickxia spuria (L.) Dumort., 1827 - Plantaginaceae

- Knautia integrifolia* (L.) Bertol., 1836 - Caprifoliaceae
Lactuca serriola L., 1756 - Asteraceae
Lamium purpureum L., 1753 - Lamiaceae
Lapsana communis L., 1753 - Asteraceae
Lathyrus aphaca L., 1753 - Fabaceae
Leontodon hispidus L., 1753 - Asteraceae
Ligustrum vulgare L., 1753 - Oleaceae
Lolium perenne L., 1753 - Poaceae
Lotus glaber Mill., 1768 - Fabaceae
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009 - Primulaceae
Lysimachia vulgaris L., 1753 - Primulaceae
Lythrum salicaria L., 1753 - Lythraceae
Malva sylvestris L., 1753 - Malvaceae
Medicago lupulina L., 1753 - Fabaceae
Melilotus albus Medik., 1787 - Fabaceae
Melilotus officinalis (L.) Lam., 1779 - Fabaceae
Mentha aquatica L., 1753 - Lamiaceae
Mercurialis annua L., 1753 - Euphorbiaceae
Morus L., 1753 - Moraceae
Myosotis arvensis Hill, 1764 - Boraginaceae
Myosotis scorpioides L., 1753 - Boraginaceae
Narcissus poeticus L., 1753 - Amaryllidaceae
Nasturtium officinale R.Br., 1812 - Brassicaceae
Papaver rhoeas L., 1753 - Papaveraceae
Persicaria maculosa Gray, 1821 - Polygonaceae
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840 - Poaceae
Picris hieracioides L., 1753 - Asteraceae
Plantago lanceolata L., 1753 - Plantaginaceae
Plantago major L., 1753 - Plantaginaceae
Poa annua L., 1753 - Poaceae
Poa trivialis L., 1753 - Poaceae
Polygonum aviculare L., 1753 - Polygonaceae
Populus alba L., 1753 - Salicaceae
Populus nigra L., 1753 - Salicaceae
Potentilla reptans L., 1753 - Rosaceae
Poterium sanguisorba L., 1753 - Rosaceae
Prunella vulgaris L., 1753 - Lamiaceae
Prunus avium (L.) L., 1755 - Rosaceae
Prunus cerasifera Ehrh., 1784 - Rosaceae
Prunus L., 1753 - Rosaceae
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800 - Asteraceae
Ranunculus bulbosus L., 1753 - Ranunculaceae
Ranunculus repens L., 1753 - Ranunculaceae
Ranunculus trichophyllus Chaix, 1785 - Ranunculaceae
Rosa L., 1753 - Rosaceae
Rubus caesius L., 1753 - Rosaceae
Rubus ulmifolius Schott, 1818 - Rosaceae
Rumex acetosa L., 1753 - Polygonaceae
Rumex conglomeratus Murray, 1770 - Polygonaceae
Rumex crispus L., 1753 - Polygonaceae
Salix alba L., 1753 - Salicaceae
Salix cinerea L., 1753 - Salicaceae
Salix purpurea L., 1753 - Salicaceae
Sambucus ebulus L., 1753 - Adoxaceae
Sambucus nigra L., 1753 - Adoxaceae
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824 - Poaceae
Scrophularia oblongifolia Loisel., 1827 - Scrophulariaceae
Senecio inaequidens DC., 1838 - Asteraceae
Senecio vulgaris L., 1753 - Asteraceae
Silene latifolia Poir., 1789 - Caryophyllaceae
Sinapis arvensis L., 1753 - Brassicaceae
Solanum dulcamara L., 1753 - Solanaceae
Solidago gigantea Aiton, 1789 - Asteraceae
Sonchus asper (L.) Hill, 1769 - Asteraceae
Sonchus oleraceus L., 1753 - Asteraceae
Sorghum halepense (L.) Pers., 1805 - Poaceae
Symphotrichum subulatum (Michx.) G.L.Nesom, 1995 - Asteraceae
Symphytum officinale L., 1753 - Boraginaceae
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821 - Apiaceae
Trifolium campestre Schreb., 1804 - Fabaceae
Trifolium pratense L., 1753 - Fabaceae
Trifolium repens L., 1753 - Fabaceae
Typha L., 1753 - Typhaceae
Typha latifolia L., 1753 - Typhaceae
Ulmus minor Mill., 1768 - Ulmaceae
Urtica dioica L., 1753 - Urticaceae
Verbascum thapsus L., 1753 - Scrophulariaceae
Verbena officinalis L., 1753 - Verbenaceae
Veronica anagalloides Guss., 1826 - Plantaginaceae
Veronica arvensis L., 1753 - Plantaginaceae
Veronica hederifolia L., 1753 - Plantaginaceae
Veronica persica Poir., 1808 - Plantaginaceae
Vicia cracca L., 1753 - Fabaceae
Vicia sativa L., 1753 - Fabaceae
Xanthium orientale L., 1763 - Asteraceae

